



HAL
open science

Enquête sur l'enquête 'Dilapidation et prodigalité' (1989-1995), d'Anne Gotman

Guillaume Garcia, Emeline Juillard

► **To cite this version:**

Guillaume Garcia, Emeline Juillard. Enquête sur l'enquête 'Dilapidation et prodigalité' (1989-1995), d'Anne Gotman. [Rapport de recherche] CDSP (Sciences Po); beQuali. 2019, pp.50. hal-02874084

HAL Id: hal-02874084

<https://sciencespo.hal.science/hal-02874084>

Submitted on 4 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE

Dilapidation et prodigalité

Anne Gotman
1989-1995

beQuali

CDSP – UMS 828 CNRS-Sciences Po

beQuali

2019

L'ENQUÊTE EN BREF

Titre de l'enquête : Dilapidation et prodigalité.

Auteur de l'enquête : Anne Gotman

Discipline : sociologie (de la famille, de la reproduction, de la déviance, de la consommation)

Mots clés : aide sociale, argent, crédit, décisions judiciaires, dépenses, dettes, droit civil, gestion des finances personnelles, héritage, famille, milieu familial, services sociaux, juges des tutelles, tutelle aux prestations sociales

Méthodologie : entretiens semi-directifs, observations, questionnaires, recherche documentaire et travail sur archives

Zone géographique : France : région parisienne et villes moyennes de province

Bornes temporelles : 1989-1995

Principales publications réalisées sur la base de l'enquête :

Anne Gotman, 1995, *Dilapidation et prodigalité*, Nathan, Arman Colin, 367 p.

L'ENQUÊTE SUR L'ENQUÊTE

Principe : L'enquête sur l'enquête est une production scientifique réalisée par un membre de l'équipe beQuali qui a pour objet d'éclairer d'un point de vue documentaire, méthodologique et analytique les enquêtes qualitatives diffusées sur le site de beQuali.

Auteur de l'enquête sur l'enquête : Guillaume Garcia, avec l'aide d'Emeline Juillard.

Résumé : Cette enquête d'Anne Gotman prolonge une recherche sur l'héritage. Elle s'intéresse aux formes et motifs de dilapidation de l'héritage familial ou de ses propres ressources (« surendettement »). Elle agrège plusieurs terrains menés entre 1990 et 1993 sur des personnes ayant dilapidé leur héritage, des personnes surendettées ou des professionnels intervenant auprès de ces populations. Elle mobilise principalement 75 entretiens réalisés en région parisienne et dans une ville moyenne de l'Ouest ainsi que quelques entretiens tirés d'enquêtes précédentes (sur l'héritage et l'accession à la propriété). Elle s'appuie aussi sur d'autres sources historiques, juridiques, romanesques et autobiographiques, dont seule une partie – des notes concernant des dossiers de tutelle et de curatelle ou de surendettement – a pu être mise à disposition. L'ouvrage éponyme de 1995, centré sur les dilapidations d'héritage, mêle analyse sociologique de cas et approche historique des définitions sociales et juridiques de la prodigalité. L'analyse de cas repose sur une dualité de logiques de réception de l'héritage, entre « culte » et « profit », qui manifestent toutes deux un trouble de la transmission-réception (l'héritage est ainsi intégralement dépensé, abandonné ou donné). Deux figures typiques, les dilapidateurs ou « mangeurs d'héritage », et les prodiges ou « renonçants », sont finement décrites, à travers une exploration de l'histoire familiale et patrimoniale des héritiers, de leurs conduites économiques, et des rapports liens entretenus avec les membres de la parentèle. Sur le plan historique, est retracée l'évolution des modes de saisie de la prodigalité, entre interdiction et tolérance, jusqu'aux dispositifs socio-juridiques actuels de protection.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1- GENESE DE L'ENQUETE	5
1.1- PARCOURS D'ANNE GOTMAN	5
1.2- THEMES DE RECHERCHE	6
1.3- GENESE DU PROJET D'ENQUETE	7
1.4- QUEL POSITIONNEMENT FACE AU THEME DE L'HERITAGE ?.....	8
2- ANCRAGES THEORIQUES	9
2.1- OBJET ET INTENTIONS DE L'ENQUETE	9
2.2- UNE DIVERSITE DE REGARDS DISCIPLINAIRES	11
2.2.1- <i>Don, contre-don et potlatch</i>	12
2.2.2- <i>Saisir la réception de l'héritage au sein de la famille</i>	12
2.2.3- <i>Dilapidation de l'héritage, patrimoine, capital, et mécanismes de reproduction sociale</i>	13
2.2.4- <i>Dilapidation et déviance</i>	14
2.2.5- <i>La composante psychologique de la dilapidation</i>	14
2.2.6- <i>Dilapidation et prodigalité du point de vue de la sociologie de la consommation</i>	15
3- REALISATION DU TERRAIN	16
3.1- LA CHRONOLOGIE DE L'ENQUETE	16
3.2- L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE COLLECTE DES TEMOIGNAGES ET DES MATERIAUX.....	18
3.2.1- <i>Les témoignages de première main : dilapidation et surendettement</i>	18
3.2.2- <i>Le second volet de l'enquête : la prodigalité saisie par la justice</i>	20
3.3- <i>Les lieux de l'enquête</i>	21
3.3-RETOUR SUR LES TECHNIQUES D'INVESTIGATION MISES EN ŒUVRE	22
3.3.1- <i>L'entretien</i>	22
3.3.2- <i>Les autres techniques mobilisées en lien avec les entretiens</i>	23
3.3.3- <i>La collecte de données de deuxième main</i>	24
4- CORPUS	25
4.1- DESCRIPTION GENERALE DU CORPUS.....	25
4.2- RETOUR SUR LE TRAITEMENT DES DOCUMENTS	31
5-ANALYSE	35
5.1- RETOUR SUR LA DEMARCHE GENERALE D'ANALYSE	36
5.2- LES MODELES DE LA DILAPIDATION	38
5.2.1- <i>Elaboration de la première typologie exposée dans l'ouvrage</i>	38
5.2.2- <i>Eléments d'analyse non publiés</i>	39
5.3- L'ANALYSE DES DOSSIERS DE CURATELLE ET DE TUTELLE	41
5.3.1- <i>Préalables à l'analyse : à la recherche de l'introuvable prodigalité</i>	41
5.3.2- <i>Etablissement d'une typologie / classification</i>	42
6-POSTERITE DE L'ENQUETE	45
6.1- PRINCIPAUX RESULTATS PUBLIES	45
6.2- RETOUR SUR L'EXPLOITATION DE L'ENQUETE	46
6.3- LES PISTES DE PROLONGEMENT ET DE REUTILISATION	47
BIBLIOGRAPHIE	48

Introduction

L'enquête *Dilapidation et prodigalité* a été réalisée par Anne Gotman, directrice de recherche émérite du CNRS (CERLIS, Université Paris V Descartes) et spécialiste de sociologie urbaine et de l'habitat, ainsi que de sociologie de la famille et du lien social. Elle a été menée entre 1989 – date de la première formalisation du projet d'enquête – et 1995 – date d'édition de l'ouvrage éponyme, soit la publication majeure qui en a été tirée. Elle s'appuie sur l'agrégation de plusieurs volets dont les terrains ont été réalisés entre 1990 et 1993 et qui portent sur des dilapidateurs d'héritage et des informateurs sur la dilapidation, des familles surendettées bénéficiant de l'aide sociale ou inscrites à la commission de surendettement, des membres d'un groupe de « débiteurs anonymes », ainsi que des « experts » des différentes situations couvertes (assistantes sociales, psychiatres, juristes et juges des tutelles) et des « prodigues » faisant l'objet protection judiciaire. Elle mobilise principalement 75 entretiens – parfois complétés par des questionnaires ainsi que quelques observations – réalisés essentiellement en région parisienne et dans une ville moyenne de l'Ouest ainsi que, secondairement dans trois autres villes de province. Anne Gotman a aussi réutilisé des entretiens tirés d'enquêtes menées précédemment sur l'héritage et sur l'accession à la propriété, dont une partie a été intégrée au corpus de matériaux mis à disposition. La recherche s'appuie également sur d'autres sources, historiques, juridiques, romanesques et autobiographiques, dont seule une partie – pour l'essentiel les notes prises à partir de la consultation de dossiers de tutelle et de curatelle – a pu être conservée ou mise à disposition¹.

L'ouvrage mêle analyse sociologique de cas et approche historique des définitions sociales et juridiques de la prodigalité. Il propose une interprétation de la dilapidation et de la prodigalité, autour d'une dualité de logiques de réception de l'héritage, « culte » et « profit », et d'un trouble de la transmission-réception. Deux figures typiques, les dilapidateurs ou « mangeurs d'héritage », et les prodigues ou « renonçants », sont distinguées et décrites finement. Sur le plan historique, est retracée l'évolution sinueuse des modes de saisie de la prodigalité, entre interdiction et tolérance, jusqu'aux dispositifs socio-juridiques actuels de protection.

Les documents mis à disposition ont été collectés auprès de la chercheuse. Certains matériaux produits autour du surendettement ont été volontairement écartés de l'ouvrage en 1995. Ils sont regroupés ici tels qu'ils étaient pensés par Anne Gotman à l'origine.

Les sources utilisées pour réaliser cette « enquête sur l'enquête » articulent :

- les archives et matériaux de l'enquête (dont 327 numérisés/mis en ligne)
- les productions scientifiques qui en ont été tirées par Anne Gotman²
- deux entretiens formels et de nombreux échanges informels avec elle³
- d'autres sources, comme le dossier de candidature déposé en 2000 devant le CNRS pour passer directrice de recherche, ou des publications d'autres chercheurs faisant référence à cette enquête ou au contexte scientifique que celle-ci interroge⁴.

¹ Par ailleurs l'ensemble de bibliographie conservée a été inventoriée (se reporter au document *cdsp_bq_s6_add_arch_publ_fr_bibli_General*). L'inventaire, disponible sous les formats MODS et RDF, est importable dans des logiciels de gestion de bibliographie. Un aperçu de certaines notes de lecture centrales dans cette enquête est également disponible

² Dans la suite du texte les citations en italique reprennent les propos tenus par Anne Gotman en entretien ou lors de rencontres pour la collecte ou le traitement des archives.

³ Pour en faciliter la lecture, les propos transcrits d'Anne Gotman ont été légèrement lissés.

1- Genèse de l'enquête

1.1- Parcours d'Anne Gotman⁵

Née en 1950 dans la région de Lyon, Anne Gotman grandit dans une famille de juifs russes et lithuaniens, émigrée avant la Seconde Guerre mondiale. Elle suit des études « sérieuses ». En classe de Terminale, son professeur d'histoire-géographie la sensibilise à la matière et après un baccalauréat de philosophie (en 1967), elle entame un cursus de géographie et histoire à l'Université de Lyon. Elle y obtient sa licence (en 1970) puis se spécialise en géographie urbaine et obtient sa maîtrise (en 1971). Constatant que « *la géographie s'arrête là où ça devient intéressant* », elle se met en quête d'« *autre chose* ». Elle lit alors *La Révolution urbaine* d'Henri Lefèbvre et, enthousiasmée par cette découverte, décide « *d'aller dans ces eaux-là* ». Elle s'inscrit en doctorat de troisième cycle de sociologie urbaine à l'Université de Nanterre, qui était alors le fief d'Henri Lefèbvre. Elle y rencontre Henri Raymond, successeur d'Henri Lefèbvre, qui deviendra son mentor. Elle engage une thèse (consacrée à l'urbanisme comme idéologie) sous sa direction. N'ayant jamais suivi de cours fondamental de sociologie à l'Université, elle explique avoir découvert cette discipline grâce au séminaire qu'Henri Raymond assurait tous les samedis et en se cultivant sur le tas. Henri Raymond, qui était selon elle une personne très peu conventionnelle, philosophe de formation mais foncièrement pluridisciplinaire, lui fournit un bagage sociologique éclectique⁶.

A la même époque, il la fait entrer – en tant qu'attachée de recherche contractuelle – à l'Institut de Sociologie Urbaine (alors très connu pour ses études sur la ville). Elle réalise sa première enquête sur « l'espace de travail », qui l'amène sur le terrain au Creusot. Elle décide d'en faire le sujet de sa thèse qu'elle soutient en 1977 sous le titre *L'espace de travail. La production au secret*. En parallèle, elle travaille dans d'autres bureaux d'étude⁷ sur la question des grands ensembles, qu'elle décrit comme le thème central de l'époque.

En 1980, elle intègre le CNRS en tant qu'ingénieure de recherche affectée au CEDRESS⁸, toujours sous la responsabilité d'Henri Raymond. En 1988, elle est détachée dans le corps des chargés de recherche, affectée à l'IPRAUS⁹ (elle intègre ce corps en 1993). Elle mute au CERLIS, à l'Université Paris V Descartes, puis est presque immédiatement mise à disposition, à mi-temps, au Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA)¹⁰. En tant que chargée de mission scientifique pour le Pôle « Sociétés urbaines, habitat et territoires », elle est alors responsable des programmes « Ville et hospitalité » & « Habitat et vie urbaine ». En parallèle, elle continue ses activités au CERLIS. En 2000, elle devient directrice de recherche. Entre 2001 et 2002, elle exerce les fonctions de Directrice scientifique adjointe au département de l'INSHS du CNRS, en charge des sections 36 et 40. Entre 2003 et 2005, elle devient membre de la direction scientifique de la Fondation Maison des sciences de l'Homme (FMSH) à Paris. Puis elle retourne à temps plein au CERLIS, où elle termine sa

⁴ Ces publications sont mobilisées en ce qu'elles apportent un simple éclairage sur l'enquête d'Anne Gotman. Elles ne sont pas utilisées comme elles pourraient l'être dans le cadre d'une démarche sociohistorique.

⁵ On ne traite ici que des fonctions ou activités académiques principales d'Anne Gotman.

⁶ Sur la figure d'Henri Raymond, voir par exemple Ferrand-Bechmann, 2007.

⁷ Notamment la Compagnie d'Économistes et de psychosociologues, où elle rencontre Alain Blanchet (cf. infra).

⁸ Centre d'études et de documentation de recherches en sciences sociales, de l'Université de Nanterre.

⁹ L'Institut Parisien de Recherche Architecture Urbanistique Société succède en 1986 au CEDRESS.

¹⁰ Le PUCA est une agence interministérielle éclairant l'action publique sur les territoires et les villes.

carrière. Elle y soutient entre temps, en 2005, une Habilitation à diriger des recherches intitulée « Pour une sociologie de l'existence », sous la coordination de François De Singly¹¹.

1.2- Thèmes de recherche

Au cours de cette quarantaine d'années de carrière, les thèmes de recherche d'Anne Gotman ont sensiblement évolué, autour de plusieurs jalons ou séquences¹², qui s'organisent assez largement autour d'un prisme urbain.

Durant ses années de thèse, elle se forme à une école de la « sociologie urbaine critique », qui considère « l'appropriation de l'espace habité comme l'expression d'une compétence de l'utilisateur » (Gotman, 2000, p. 7)¹³. Avant son entrée au CNRS, elle travaille « *sur des sujets d'études variés mais quelques fois impossibles* » (comme par exemple les « *habitants paysagistes* »), qui donnent lieu essentiellement à des rapports de recherche. Une fois engagée au CNRS, elle réalise une première série de travaux consacrés aux modes d'habitat, aux stratégies résidentielles et à la transmission patrimoniale en milieu urbain. Elle s'intéresse d'abord au logement envisagé comme « espace de la vie quotidienne » puis comme « patrimoine » et enfin comme « enjeu des relations intergénérationnelles » à travers la problématique de l'héritage (*ibid.*, p. 10 et s.). Une question émerge à l'occasion de ces premiers travaux : la transmission de maisons industrialisées, dont la durabilité interrogeait leurs habitants. Selon elle, c'était la première fois qu'apparaissait cette problématique ; auparavant, « *c'était la mode de la famille nucléaire (...) il n'y avait pas de famille élargie (...) on était en pleine époque du ménage, de la famille conjugale, et pas du tout de la transmission* »¹⁴. A peu près à la même époque, elle perd sa mère et hérite d'une partie de ses biens ; selon ses propres termes, « *la question de la transmission a fait un petit tilt par ce biais-là* ». Elle prend alors conscience de la paradoxale invisibilité sociologique de la problématique de l'héritage matériel (« *je me suis dit j'en entends absolument jamais parler et pourtant ça doit être une expérience que tout le monde fait – enfin, beaucoup de gens font et qui m'avait parue intéressante* »).

Elle réoriente alors ses travaux vers la sociologie de la famille. Elle réalise une première enquête sur la « Transmission du patrimoine et les trajectoires familiales », en collaboration avec François de Singly (1986). Puis vient l'enquête *Hériter*, commencée en 1985 et publiée sous forme d'un ouvrage éponyme en 1988, sa « *première enquête personnelle* ». Elle se recentre ensuite sur l'analyse de la dilapidation et la prodigalité (1995). Elle n'abandonne pourtant pas la question du logement, participant à une série de recherches collectives (en particulier avec Catherine Bonvalet) qui donnent lieu à deux ouvrages : *Le logement, une affaire de famille* (1993) et *La famille et ses proches* (1999). Durant cette période elle s'intéresse également aux questions de méthode. Elle publie d'abord un chapitre sur la question de la neutralité dans l'entretien de recherche, pour le manuel sur l'entretien édité par Alain Blanchet (Gotman, 1985). Quelques années plus tard, elle prend en charge la publication d'un second manuel, en collaboration avec Alain Blanchet (1992).

¹¹ Sociologue de la famille, du couple, de l'adolescence et des individus, alors directeur du CERLIS.

¹² Un nombre important de recherches plus circonstanciées ne sont pas détaillées ici.

¹³ En référence aux travaux d'Henri Lefèbvre (notamment *Critique de la vie quotidienne* en 1961 et *La vie quotidienne dans le monde moderne* en 1968) et d'Henri Raymond (notamment *Les pavillonnaires*, en 1966).

¹⁴ Sur ce point, voir Bonvalet, 1993.

Elle opère ensuite une première bifurcation vers l'objet « hospitalité », sous sa forme privée et publique. Cette séquence correspond au moment où elle prend ses fonctions au PUCA et donne lieu à de nombreux projets de recherche, individuels ou collectifs, qui débouchent sur plusieurs publications, notamment deux ouvrages, *Le sens de l'hospitalité* (2001)¹⁵, et *Villes et Hospitalité: les municipalités et leurs "étrangers"* (2004). Elle n'abandonne pas ses recherches sur l'habitat ni celles sur l'héritage (Gotman, 2001, 2011), sur lequel elle publie notamment un *Que-sais-je* en 2006. Elle continue également de publier sur les questions de méthodes, une édition refondue du manuel sur *L'entretien voyant le jour* en 2007. Une deuxième bifurcation intervient au début des années 2000, lorsqu'elle initie une recherche consacrée au sentiment religieux, ce qui correspond à la période où elle intègre la direction scientifique de la FMSH. Cette expérience donne notamment lieu à un ouvrage intitulé *Ce que la religion fait aux gens. Sociologie des croyances intimes* (2013)¹⁶. Plus récemment, elle a élargi ses domaines de recherche. Elle a ainsi travaillé sur la chirurgie esthétique, ce qui a donné lieu à la publication d'un ouvrage intitulé *L'identité au scalpel. La chirurgie esthétique et l'individu moderne* (2016)¹⁷. Un peu plus tard, elle a mené de front deux recherches qui comportent toutes deux une « dimension de transmission manifeste », comme un retour au thème de l'héritage. Publiées toutes deux en 2017, la première porte sur les personnes sans enfant, la seconde est une recherche collective consacrée à la renonciation successorale.

1.3- Genèse du projet d'enquête

L'enquête *Dilapidation et prodigalité* fait suite à l'enquête *Hériter*. Cette dernière met « en évidence une appropriation spécifique des biens hérités, la plupart du temps conservés, retransmis, réinvestis en relation avec leur origine (familiale et non marchande), et en référence à la place de l'héritier dans la lignée – et les conflits dont elle est l'objet » (Gotman, 2000, p. 40-41). En creusant « la complexité de rapports familiaux certes centrés autour du noyau conjugal, mais néanmoins fortement articulés sur une parentèle élargie », la question de l'héritage y est prise comme « un analyseur des rapports intergénérationnels » (*ibid.*). Pour ce faire, Anne Gotman interroge un échantillon d'héritiers de classes moyennes supérieures, moyennes et populaires. Elle observe « des rationalités spécifiques fortement liées aux trajectoires socio-familiales » et constate que « c'est au moins autant la famille qui se transmet à travers l'héritage que l'héritage lui-même » (*ibid.*, p. 29-30).

En 1989, quelque temps après la publication d'*Hériter*, François de Singly devient directeur de collection chez Nathan et propose à Anne Gotman de publier un ouvrage dans cette collection (*Essais & recherches*). En réponse à cette sollicitation, elle propose de traiter de la dilapidation, un aspect qu'elle n'avait pu aborder qu'incidemment dans *Hériter* – elle estimait notamment ne pas avoir pu suffisamment décrire les quelques cas de « petite dilapidation » qui émaillaient son échantillon. Un des principaux résultats d'*Hériter* est en effet que si « une majorité de gens concrétisent l'héritage », et si donc « l'économie de

¹⁵ On renvoie ici à l'enquête sur l'enquête consacrée à cette autre recherche d'Anne Gotman, sur le thème de l'hospitalité, qui sera également prochainement disponible sur le site de beQuali.

¹⁶ On se reportera à la préface de l'ouvrage à propos des raisons qui l'ont poussée à travailler sur ce thème.

¹⁷ En entretien, elle précise que, bien qu'en apparence cette enquête n'ait pas de lien avec le reste de ses recherches, si on s'en tient à l'objet la problématique est la même, puisque « dans l'acte de chirurgie esthétique il y a le refus d'hériter ».

l'héritage est orientée par la conservation des biens familiaux », généralement on observe « *une tentation inverse, les petites dilapidations* », qui prennent souvent la forme d'« *une dépense folle par plaisir* ». La réception-conservation est donc précédée, « *très souvent, d'une envie, caressée ou réalisée de dépense* » visant à « *se faire plaisir justement, à soi, en dehors de toute obligation intergénérationnelle* »¹⁸. Même si cela est assez rare, certains héritiers passent pourtant à l'acte et les dilapidations peuvent affecter la totalité de l'héritage. A la fois parce qu'elle perçoit l'intérêt sociologique de cette question et parce qu'elle connaît – parfois personnellement – des dilapidateurs sur lesquels elle pouvait s'appuyer pour investiguer (« *je connaissais des gens qui de leur héritage, justement, avaient tout claqué* »), Anne Gotman décide de « *passer aux vrais dilapidateurs, c'est-à-dire ceux qui font ça de la totalité de leur héritage* ». Elle propose ce thème à François de Singly, qui l'accepte. Comme il n'y avait que peu de profils de (petits) dilapidateurs dans les matériaux d'*Hériter*, pas assez du moins pour étudier en profondeur le phénomène, elle décide d'appareiller une nouvelle enquête, dont on présentera plus loin les intentions et les aspects théoriques. Avant cela, revenons un moment sur le positionnement d'Anne Gotman face à son objet de recherche.

1.4- Quel positionnement face au thème de l'héritage ?

Il faut dire d'abord quelques mots de la position personnelle d'Anne Gotman par rapport au thème de l'héritage. En entretien, elle se définit comme issue de et ayant évolué dans un milieu bourgeois (son père était directeur de l'usine Bull à Lyon) mais précise qu'elle ne se sentait pas faire partie de la bourgeoisie lyonnaise (« *on était donc dans une famille bourgeoise, mais néanmoins je dirais qu'on ne faisait pas partie de la bourgeoisie lyonnaise. Moi je le ressentais comme ça, en tous cas* »). Elle indique avoir vécu, enfant, une existence close sur elle-même : ils étaient cinq (elle, ses parents et ses deux frères), et personne d'autre (une grande partie de la famille élargie ayant disparu pendant la guerre). En conséquence l'héritage matériel n'était pas un sujet familial, ni même un thème qui faisait l'objet d'un investissement personnel avant qu'elle ne le rencontre dans ses recherches. Elle estime avoir bien perçu l'importance du thème de l'héritage dans ses premières enquêtes, en lien avec la transmission du logement, même si c'est l'élément déclencheur du décès de sa mère qui, constituant une initiation personnelle à la question successorale, l'a poussée à développer cette interrogation. Elle s'est ensuite rendue compte qu'elle était en contact au sein de son entourage avec des dilapidateurs.

Elle évoque également un certain « *malaise* » théorique provoqué par le fait de devoir sortir des approches disciplinaires dans lesquelles elle s'estimait enfermée. Elle indique avoir dû opérer une double distanciation avec l'économie et la sociologie bourdieusienne, qui toutes deux réduisaient la question de l'héritage à la problématique des inégalités et « *condamnaient* » donc explicitement l'institution successorale, en conséquence de quoi il n'était pas bien vu du tout sur le plan idéologique de travailler sur ce sujet : l'influence marxiste était encore forte dans le champ des sciences sociales, et « *c'était un sujet incorrect* », « *un mauvais objet* » car connoté « *petit bourgeois* », « *minable* »¹⁹. Cette réduction de la question à l'inégalité voire à une opposition Moral / Immoral la gênait. Elle souhaitait échapper à ce prisme normatif, qu'elle avait d'ailleurs déjà constaté dans ses

¹⁸ Un développement sur ce point est fait dans l'épilogue d'*Hériter*. Voir également Gotman, 2006 p. 110 et s.

¹⁹ Sur ce point, voir aussi Segalen (2013, p. 71).

précédentes recherches sur l'habitat et le logement²⁰. Opposant à cette posture celle de la sociologie urbaine critique, elle défend une idée forte, celle de la « *compétence de l'usager* »²¹. Le terme « critique » est ici à prendre au sens où la culture des habitants, leurs souhaits (par contraste avec les choses imposées par la technocratie et le marché) sont pris au sérieux. Elle se distingue ainsi de la sociologie critique d'inspiration bourdieusienne, pour qui « *les gens se font enfermer, duper quand ils achètent un pavillon* », en refusant de les considérer comme « *des victimes embrumées par l'idéologie* ».

Elle évoque également des difficultés dans son rapport à l'objet de l'enquête : « *autant l'enquête sur l'héritage je me sentais à l'aise parce qu'en avais moi-même fait l'expérience, autant sur le thème dilapidation, ça m'était – c'était un objet totalement étranger. Et tellement étranger que j'ai bien failli tout lâcher* » : il lui a fallu « *aller contre sa propre pensée* ». Si l'enquête du point de vue de son organisation logistique et matérielle ne posait pas de problème particulier, c'est plutôt l'objet qui était « *difficile à affronter* » ; c'est notamment le cas du surendettement qui l'entraînait sur le terrain de l'addiction, de la drogue, sur lequel elle ne souhaitait pas aller, ne se sentant pas capable de l'appréhender sur le plan scientifique, car dépourvue des outils adaptés. Elle avait en effet le projet d'intégrer à son questionnement le rapport à l'argent, à la dépense et à la consommation, ce qui n'a pas été possible en pratique et explique qu'elle ait arrêté l'enquête pendant une certaine période, pour la reprendre ensuite en recentrant l'ouvrage sur le phénomène de dilapidation de l'héritage *stricto sensu*. On y reviendra plus loin.

2- Ancrages théoriques

2.1- Objet et intentions de l'enquête

Jusqu'à présent les termes « dilapidation » et « prodigalité » ont été utilisés sans distinction, comme s'ils étaient synonymes, les deux faces d'un même phénomène. Afin de comprendre les intentions de recherche qui président à cette enquête, un préalable définitionnel s'impose.

Pour commencer, lorsqu'on parle d'héritage au sens large, différentes notions sont impliquées : la « transmission » définit le *transfert* d'un point à un autre ; la « succession », *l'ordre* dans lequel s'effectue ce transfert ; le « patrimoine » désigne *l'objet concret* (i.e. le capital matériel ou immatériel) de ce transfert ; « l'héritage » proprement dit renvoie enfin au *rapport social* organisateur de la transmission d'un patrimoine par succession (Gotman, 2006, p. 5).

Lorsqu'on en vient aux notions de « dilapidation » et de « prodigalité », celles-ci n'ont pas le même sens ni la même connotation, bien que leur usage soit pourtant souvent proche (Gotman, 1995, p. 12). Prodigalité signifie littéralement « mettre en avant, dépenser » (*ibid.*, p. 12)²², dans un sens excessif, conduisant à distribuer ses propres richesses. La dilapidation, quant à elle, peut se définir comme une forme excessive de dépense (au sens donc de la prodigalité) doublée d'un défaut de la réception – on reviendra sur ce terme plus loin (Gotman, 2006, p. 111) : on consomme l'héritage pour soi, sans redistribution, jusqu'à

²⁰ Le fait de travailler sur les pavillons était alors considéré comme un plaidoyer pour le pavillon, et donc très mal vu dans le milieu, car là aussi considéré comme « *petit bourgeois* »

²¹ Pour un point de vue historique sur ces tensions, voir par exemple Magri, 2008.

²² Anne Gotman s'est appuyée ici sur la définition qu'Aristote (1965) donne de la prodigalité.

l'épuiser. A cet égard il faut également faire une différence entre la catégorie des « dilapidateurs », catégorie informelle et non pas institutionnelle ou juridique, contrairement aux « prodigues » qui peuvent être placés sous curatelle (Gotman, 1995, p. 77)²³. Une définition simple de la dilapidation peut donc se fonder sur un critère de base : la prodigalité des biens héréditaires, au sens d'une consommation excessive du patrimoine, pour soi ou pour les autres, qui peut conduire à son épuisement.

Néanmoins le phénomène de la dilapidation ne se limite pas, pour la chercheuse, au seul épuisement des biens héréditaires et peut aussi concerner les revenus. Ainsi dans cette enquête, Anne Gotman s'intéresse également au surendettement, une forme de « dérèglement de la dépense » qu'elle relie notamment aux dangers d'un crédit trop facilement distribué²⁴.

L'évolution de l'enquête est donc marquée par un déplacement de l'objet : on passe de la réception des biens héréditaires aux ressources liées aux revenus ou au crédit et à un dérèglement de la dépense. Mais les phénomènes restent bien distincts : ce n'est « *pas du tout la même chose de dilapider un héritage ou de dilapider son propre argent* » en s'endettant. Il s'agit de « *mécanismes différents* » : « *quand on dilapide un héritage, on dilapide quelque chose de sa parenté. Quand on dilapide ou quand on se surendette, c'est la même chose, son propre argent, on règle aussi des comptes avec la parenté, mais d'une toute autre manière* ».

Pour résumer, Anne Gotman distingue deux versants de la dilapidation ou de la prodigalité : l'un, restrictif, appréhendé par l'origine des biens et qui renvoie à un problème intra-familial ; l'autre plus extensif, appréhendé par le caractère démesuré de la dépense et qui renvoie à une problématique plus économique (voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission »). Au-delà de ces premières tentatives de définition, il faut surtout retenir qu'Anne Gotman adopte une approche résolument constructiviste du phénomène étudié : la dilapidation « n'a pas de définition en soi mais seulement celle que la société lui donne à un moment donné » (*ibid.*). Il s'agit d'étudier comment la dilapidation est construite, de différents points de vue, ceux des institutions et des praticiens du droit ainsi que des profanes – i.e. aussi bien les dilapidateurs-prodiges que ceux qui ont leur idée sur le problème. La dilapidation ne saurait donc être vue a priori comme une « pratique objectivable en dehors de toute interaction sociale » (*ibid.*). Au cœur du phénomène il y a des normes sociales visant la dilapidation – ou plutôt visant son interdiction, sa condamnation ou sa stigmatisation. Ces normes « sont évidemment mouvantes dans le temps et dans l'espace social, et l'objet de constantes redéfinitions. Les pratiques de même sont difficiles à démêler, et la césure entre l'extraordinaire et l'ordinaire de la dépense souvent floue ». La posture adoptée est dès lors également compréhensive : elle vise à déconstruire ces normes et leur évolution, ainsi que le sens de la dilapidation pour les dilapidateurs mais aussi ceux qui sont susceptibles de les juger (*ibid.*).

Au total, la chercheuse va explorer :

²³ On notera que la qualification juridique de prodigue a disparu du droit français en 2007 (Gotman, 2011).

²⁴ On trouve de nombreux éléments de réflexion permettant d'approfondir la manière dont Anne Gotman a circonscrit son objet, et initié une première interprétation des matériaux collectés, dans un texte intermédiaire faisant partie des archives de l'enquête, intitulé « la dilapidation : trouble de la transmission » (non daté). On s'y réfèrera à plusieurs reprises dans la suite de l'enquête sur l'enquête.

- la dilapidation, qui se caractérise par le fait que les dilapidateurs vivent au-dessus de leurs moyens à partir de leurs revenus ou de leur patrimoine indifféremment *et* que cela n'a entraîné aucune mesure sociale particulière (Gotman, 1995, p. 195)²⁵

- la prodigalité protégée, repérée d'abord à partir de critères institutionnels : les prodiges sont placés en tutelle, curatelle ou sauvegarde de justice ; les « clients de l'aide sociale » sont placés sous tutelle aux prestations sociales ; entrent également dans ce cadre les personnes surendettées ayant entrepris la démarche dans le cadre de la loi Néiertz.

On reviendra sur ce point dans la partie suivante, consacrée à l'organisation et au déroulement du terrain, pour voir que les phénomènes et les « groupes » étudiés s'ordonnent autour de cette distinction entre deux phases de l'enquête. Venons-en maintenant à l'éclairage théorique qu'Anne Gotman a mobilisé pour cerner son objet, et qui se caractérise par la diversité des regards disciplinaires convoqués.

2.2- Une diversité de regards disciplinaires

Revenant en entretien sur les débuts de l'enquête, Anne Gotman souligne que « *c'était un sujet infernal* », un « *objet non-identifié* », sur lequel notamment en sociologie, il n'y avait rien. En 2006, lorsqu'elle publie le *Que-sais-je* sur l'héritage, elle fait le même constat : « l'héritage reste, curieusement, un domaine des sciences sociales peu documenté, voire lacunaire, tout au moins dans les sociétés urbaines où l'échange marchand et l'Etat dominant » (p. 4) – c'est encore plus le cas du thème de la dilapidation ou de la prodigalité. Il s'agit, globalement, d'un terrain peu exploité par les sociologues et même les politistes : dans les années 1990, « *le terrain était vierge* » sociologiquement parlant (et notamment en sociologie urbaine) : s'y intéressaient surtout les anthropologues, les historiens, les « ruralistes »²⁶, les spécialistes des professions agricoles et indépendantes et de la reproduction des élites, quelques économistes²⁷ ou politistes²⁸, et certains juristes. Quelques sociologues s'étaient néanmoins intéressés à la question de l'héritage matériel entre générations, mais cela était (très) loin de couvrir le champ. En entretien, elle insiste sur un « *article princeps* » d'Agnès Pitrou, consacré au soutien intergénérationnel familial (1977). Dans ses publications, elle mobilise également plusieurs travaux sociologiques consacrés aux modèles familiaux de la transmission patrimoniale²⁹.

Les raisons de ce silence sont bien sûr disciplinaires, comme on a commencé à le voir plus haut. Anne Gotman pointe également une « lacune statistique » pour appréhender le phénomène : « perçue à travers le prisme des catégories socioprofessionnelles, l'inégalité des fortunes n'est plus guère représentée, à commencer par la statistique publique qui, en France par exemple, a définitivement interrompu les dépouillements annuels et systématiques des déclarations de succession en 1964 » (2006, p. 15-16, citant Piketty, 2001). Elles sont plus largement socio-culturelles, liées au tabou autour de la mort, de la crise familiale qu'elle entraîne et au malaise que la question de l'héritage provoque dans une société qui se veut égalitaire (Gotman, 2000, p. 10). La pratique de l'héritage a elle-même changé, ce qui rend sans doute le phénomène moins saillant. Anne Gotman écrit ainsi que

²⁵ Mises à part des marques d'ostracisme, des réprimandes et des brimades, voire des mesures de rétorsion.

²⁶ Sur ce point, voir notamment Yver, 1966. Voir également Segalen, 2013, p. 144.

²⁷ Notamment l'équipe du CREPS (devenu ensuite CEREP) à l'Université Paris X Nanterre (Strauss-Kahn, 1977 ; Strauss-Kahn, Babeau, 1977).

²⁸ Sur ce point, voir par exemple Michelat et Simon, 1985.

²⁹ Lautman et Gossiaux, 1977, Bertaux, 1977 ; Bertaux et Bertaux-Wiame, 1988.

« de nos jours, la transmission du patrimoine familial est une pratique faible, stratégiquement parlant. Le patrimoine est laissé plus que transmis, et les héritiers n'attendent plus leur héritage » (2006, p. 6). Néanmoins, dans le même temps c'est une pratique qui s'est généralisée, des couches aisées de la population vers les couches moyennes et populaires, ce qui justifie qu'on s'y intéresse à nouveau³⁰.

Comme on vient de le voir, l'héritage a fait l'objet d'une diversité de regards, qui sont convoqués par la chercheuse dans une démarche résolument pluridisciplinaire : celle-ci confie se « servir de tout », ne se voyant pas juste « comme une sociologue mais comme faisant des sciences humaines ». En conséquence, l'enquête *Dilapidation et prodigalité* repose sur six idées-forces, qui s'étaient sur les apports de l'anthropologie, de la sociologie de la famille, de la sociologie de la reproduction, de la sociologie de la déviance, de la psychologie et enfin de la sociologie de la consommation.

2.2.1- Don, contre-don et potlatch

Anne Gotman emprunte à l'anthropologie une partie importante du cadre théorique développé dans cette enquête – lequel est déjà principalement décrit dans *Hériter*. Elle souligne que cette discipline est plus centrée sur les phénomènes de transmission - explorés au sein de systèmes de parentés et d'alliances larges – que ne l'est la sociologie, et surtout davantage concernée par la question de la dilapidation qu'elle traite comme un fait positif, élément du processus de circulation des richesses³¹. A cet égard, un auteur qui l'a particulièrement inspirée est Jack Goody (1962)³², anthropologue anglais ayant articulé l'analyse des rites funéraires et des pratiques de transmission. Elle se réfère également aux travaux de Marcel Mauss (1950), Georges Bataille (1967)³³ ou encore de Marschal Sahlins (1976)³⁴ sur la coutume du potlatch dans les sociétés primitives, une forme archaïque de dilapidation collective. Un autre élément important est la thèse maussienne du don (Mauss, 1950) et les applications contemporaines qui en ont été faites³⁵. Anne Gotman insiste sur le fait que Mauss a montré que « le don n'est pas "gratuit" : il "oblige" le bénéficiaire vis-à-vis de son donateur qui a prise sur lui par la dette ainsi contractée. Les biens donnés sont ainsi "marqués" de l'empreinte de leur ancien détenteur, d'une certaine manière "possédés" encore par lui ». Elle mobilise cette thèse pour souligner qu'une transaction analogue a lieu à travers l'héritage, et donc sa dilapidation (Masson, Gotman, 1991). Surtout, différencier les trois composantes du don – donner, recevoir, rendre – permet de ne pas « escamoter la réception », qui se produit au sein de la famille (Gotman, 2000, p. 12).

2.2.2- Saisir la réception de l'héritage au sein de la famille

Lorsqu'elle a commencé à travailler sur l'héritage, à partir de la transmission du patrimoine du logement, cette question « demeurait largement ignorée de la sociologie de la famille

³⁰ Par exemple, Martine Segalen note que depuis les années 1990, l'héritage dans sa forme classique de transmission de biens d'une génération à l'autre est redevenue visible, avec l'enrichissement de la société et l'accumulation du capital notamment immobilier (Segalen, 2013, p. 272).

³¹ Sur ce point, voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ». Pour beaucoup d'anthropologues, la dilapidation est une vertu sociale (facteur de régulation sociale) et morale (expression de générosité liée à une conception religieuse de l'économie), tout comme un moyen de gagner du pouvoir, de la surface sociale.

³² Anthropologue britannique de l'Université de Cambridge, spécialiste de l'Afrique et de la famille / parenté.

³³ Ecrivain auteur d'œuvres d'anthropologie, de philosophie, d'économie, de sociologie et d'histoire de l'art.

³⁴ Anthropologue américain de l'Université de Chicago, spécialiste du Pacifique.

³⁵ Elle fait notamment référence à Jacques Godbout, sociologue québécois et spécialiste du don.

monopolisée par la cellule conjugale », c'est-à-dire la « famille nucléaire » ou le « ménage » (*ibid.*, p. 32)³⁶. Anne Gotman indique s'être efforcée de prendre le contrepied des recherches dominantes à l'époque, qui privilégiaient l'unité « ménage », occultant donc la « temporalité intergénérationnelle » dont le logement est le support, dans le processus de transmission (*ibid.*, p. 9). Cette position l'a également amenée à se distinguer des approches économistes néoclassiques en ce qui concerne le rapport au temps, dans la mesure où ces approches privilégient une vision prospective des comportements ainsi que le point de vue de l'épargnant, soit du transmetteur éventuel. Par contraste, elle a cherché à comprendre en quoi l'appropriation de l'héritage n'est pas une simple opération économique, mais engage le bénéficiaire vis-à-vis de la personne du donateur : la réception est l'élément crucial de la transmission qui fait que celle-ci « passe » ou ne « passe » pas » (*ibid.*, p. 12). Plutôt que de se focaliser sur la dépense proprement dite et sa phénoménologie parfois spectaculaire, il convient selon elle de scruter le processus de transmission dont la dépense excessive n'est que le symptôme. Elle a ainsi été amenée à privilégier une perception rétrospective de l'héritage, accordant un poids déterminant à l'histoire familiale et se focalisant sur le statut de l'héritier, bénéficiaire des transferts (Gotman, 2006, p. 6), plutôt que sur le transmetteur. En soulignant que « la part attribuée ou échue renvoie à la place donnée ou laissée à chacun dans la constellation familiale » (Gotman, 2000, p. 35), elle a replacé son objet dans une perspective de sociologie de la famille, envisagée dans le cadre d'une parentèle élargie (en termes de réseau familial mais aussi dans le temps). Dans cette perspective, la dilapidation ou la prodigalité interrogent la tension entre le collectif familial de l'héritage et l'individu : on hérite d'une richesse *familiale* alors que la dépense est une affaire strictement individuelle. La dilapidation peut ainsi apparaître comme l'issue moderne de l'héritage : « dilapider pour être libre, et sacrifier à l'injonction d'auto-fondation » (1995, p. 10), ce qui renvoie au processus de production de soi³⁷.

La question de la transmission, au sein de la famille, de ce patrimoine envisagé comme capital amène à poser la question de son rôle dans les mécanismes de reproduction sociale.

2.2.3- Dilapidation de l'héritage, patrimoine, capital, et mécanismes de reproduction sociale

En faisant ces enquêtes sur l'héritage, Anne Gotman a dû déplacer le regard habituellement porté sur le phénomène par la sociologie de la reproduction. On observe en effet un désintérêt tendanciel des sociologues pour le rôle de l'héritage envisagé comme patrimoine matériel dans les mécanismes de reproduction sociale, au profit d'un investissement de la question scolaire, et donc de l'héritage du capital culturel (Gotman, 2000, p. 32)³⁸. Lorsqu'il est question de capital matériel, ce sont surtout les phénomènes de transmission des grosses fortunes et du patrimoine professionnel (des artisans, des petits commerçants, etc.), parce qu'ils ont une incidence significative sur le destin social, qui ont retenu selon Anne Gotman l'attention des sociologues (*ibid.*, p. 10). En sociologie, le terme « héritiers »³⁹ désigne aujourd'hui d'ailleurs spontanément les bénéficiaires de capitaux culturels, scolaires et de positions sociales, beaucoup plus que les héritiers de capitaux matériels. La chercheuse

³⁶ Sur ce point voir Segalen, 2014.

³⁷ En référence ici par exemple à Singly, 2005 ou Martucelli, Singly, 2009.

³⁸ Sur ce point, voir par exemple De Blic, Lazarus, 2007, p. 79 ; Segalen 2013, p. 271. Voir également l'entrée « Reproduction » dans le Dictionnaire de sociologie (Paugman, 2010, p. 101-102).

³⁹ En référence à la recherche séminale de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, *Les héritiers* (1964).

estime que la transmission du patrimoine ne s'est pourtant pas évaporée et que même si elle ne joue plus qu'un rôle secondaire dans les rapports sociaux, elle doit néanmoins être prise en compte (*ibid.*, p. 32). Il lui a donc fallu sortir du prisme « classique » de la reproduction, non pas pour le réfuter, mais plutôt pour l'élargir de manière à prendre en compte l'héritage matériel. La dilapidation est alors analysée comme « un trouble de la transmission » qui autorise à nuancer la fonction de reproduction sociale jouée par l'héritage. Ce dernier ne fonctionne pas mécaniquement mais suppose au contraire une action, une participation des héritiers eux-mêmes, et notamment qu'ils se positionnent par rapport à « une norme qui prescrit d'intégrer l'héritage à la chaîne des retransmissions »⁴⁰. Le processus de rupture par rapport à cette norme, qui caractérise les dilapidateurs ou les prodiges, invite à envisager ce phénomène comme une forme de déviance (Gotman, 2006, p. 111).

2.2.4- Dilapidation et déviance

La problématique de l'écart à la norme a amené Anne Gotman à analyser le « refus d'hériter », ses raisons et sa signification à l'aide d'un cadre analytique inspiré de la sociologie de la déviance, notamment de l'approche de Howard S. Becker (1985) : « la dilapidation en tant que forme de déviance résulte d'un mode de socialisation particulier qui se traduit par une extériorité vis-à-vis des conventions dominantes » (Gotman, 1995, p. 83). De Becker et plus généralement de la sociologie interactionniste, elle a également utilisé la notion de carrière, la dilapidation étant pensée comme une pratique non pas solitaire mais sociale et étalée dans le temps. L'emprunt à Becker n'est toutefois que partiel. La chercheuse considère que les ressources apportées par la sociologie de la déviance ne suffisent pas pour éclairer totalement les cas de dilapidation manifeste, ni même d'ailleurs les phénomènes de dépense excessive observés auprès des personnes surendettées. Cette approche laisse selon elle « entière la question du sens de la déviance pour le déviant » (Gotman *et al.*, 1996). Ce qui manque surtout, selon elle, ce sont les ressorts premiers de la mise à distance des conventions dominantes, notamment durant l'enfance. Le facteur « exposition » n'explique pas tout et en outre les individus ne sont pas des éponges. Elle explique qu'elle ne pouvait pas « *admettre qu'on fasse l'impasse sur la dimension singulière de l'individu et sa dimension psychologique (...) sur l'histoire du sujet* »⁴¹, même si cela n'a pas été facile de tenir cette position dans l'univers scientifique. Il n'est pourtant pas question pour elle de réduire la dilapidation à un pur « trait de la personnalité » ou simple une prédisposition psychique individuelle. Elle s'est efforcée, au contraire, de réinsérer l'analyse de la dilapidation dans un parcours existentiel, pourvu d'un sens social » et d'essayer de « déterminer les situations et événements critiques déclenchants »⁴².

2.2.5- La composante psychologique de la dilapidation

Pour comprendre la déviance inscrite dans la dilapidation, mais aussi plus largement pour caractériser le rôle de la reproduction, Anne Gotman a dû intégrer un point de vue psychologique à sa démarche. Cela l'a amenée d'abord à revisiter les positions de Bourdieu,

⁴⁰ Sur ce point, voir également Blanchet, Gotman, 2012, p. 94 et s.

⁴¹ Notamment la sociologie de la déviance lui est apparue marquée par une « *négation du freudisme* » qui lui semblait « *injustifiable pour des gens... enfin, les prodiges, qui avaient de toute évidence des comptes à régler avec leurs parents* », en tout cas pour elle c'est quelque chose qui « *saute aux yeux* ».

⁴² Sur ce point, voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ».

et notamment le fait que ce dernier a pu écrire que « le refus de l'héritage et des déterminations sociales » finit par compromettre toutes ses chances de reproduction » (Gotman, 1996, citant Bourdieu, 1992, p. 29). Selon elle, Bourdieu a bien conceptualisé la manière dont un « individu peut se mettre en indétermination, esquiver les choix que la structure sociale lui impose », l'amenant à écrire que « ce qui fait qu'un héritier « n'est pas disposé à hériter » (et fait donc « dérailler la machine sociale »), c'est le rapport à l'héritage qui « s'enracine toujours dans le rapport au père et à la mère, figures surdéterminées en qui les composantes psychiques (telles que les décrit la psychanalyse) s'entrelacent avec les composantes sociales (telles que les analyse la sociologie) » (*ibid.*). Sans pour autant aller jusqu'au bout du raisonnement, puisque selon elle chez Bourdieu « *il n'y a pas de contradictions, de conflits psychiques et interpersonnels et intergénérationnels* ». Dans cette enquête, elle s'est par contraste efforcée de creuser davantage cette dimension psychologique ; elle mobilise de nombreuses références qui comportent une dimension psychologique, sur l'héritage ou plus largement sur l'argent⁴³, et dans lesquelles on retrouve l'idée d'envisager la dilapidation comme un trouble (de la transmission, et plus précisément de la réception) ou comme un dérèglement de la dépense (Gotman, 1995, p. 10). La prodigalité est également évoquée comme une pathologie de l'argent, elle-même expression d'une pathologie du narcissisme⁴⁴. Outre ces lectures, Anne Gotman a également consulté des experts psychiatres pour creuser la prodigalité et sa nosographie, comme on le verra plus loin⁴⁵. Dans cette exploration, elle s'est donnée une limite : ne pas rechercher les causes des pratiques de dilapidation dans l'histoire individuelle du sujet, renvoyant en cela au domaine de la psychanalyse (Gotman, 1995, p. 343)⁴⁶.

2.2.6- Dilapidation et prodigalité du point de vue de la sociologie de la consommation

La dilapidation et la prodigalité sont enfin redevables d'une approche qui est celle de la sociologie de la consommation, même si ce prisme est moins important pour Anne Gotman. Celle-ci insiste sur le fait qu'elle envisage la dilapidation « moins comme une dépense (celle-ci n'en est en réalité qu'une forme secondaire) que comme le fait, préalablement, de compromettre la transmission » (sous-entendu : du patrimoine)⁴⁷. La notion de dépense est néanmoins présente dans l'analyse de la prodigalité et du surendettement. Anne Gotman se distancie d'une approche selon elle plus prégnante en sociologie qu'en anthropologie, et qui est davantage centrée sur les questions de normativité et de conformité⁴⁸. Cette approche aborde la dilapidation essentiellement sous l'angle de l'excès de dépense, cet excès étant vu tantôt comme un vice⁴⁹, tantôt comme une vertu⁵⁰, voire de manière neutre⁵¹. La dépense

⁴³Notamment Freud, 1939 ; Calligaris ; Odier, 1928 ; Legendre & Papageorgiou-Legendre, 1990 ; Gori, 1992. Par ailleurs, dans son article publié en 1991 avec l'économiste André Masson, elle cite d'autres références comme Toubiana, 1988 ; Zorn, 1979 ; Simmel, 1987 ; Schachf, 1973 ; Schmidt, 1992 ; Kosztolanyi, 1992. On retrouve ici des références de pure psychologie et des références de sociologie ou d'anthropologie qui mêlent une approche psychologique.

⁴⁴ Sur ce point, voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ».

⁴⁵ Dans le tableau des affections psychiatriques, la prodigalité est en effet plus souvent rangée parmi les manifestations privilégiées de névrose grave, psychose délirante, et surtout psychose maniaco-dépressive.

⁴⁶ Voir également le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ».

⁴⁷ Cf. supra. On retrouve ce thème de la « consommation ostentatoire » par exemple chez Veblen (1970).

⁴⁸ Sur ce point, voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ».

⁴⁹ Sur le cas des ouvriers, elle mobilise Halbwachs (1970) ; sur celui de la bourgeoisie, Veblen (1970).

⁵⁰ Sur la valeur positive de la perte, la possibilité de création au moyen de celle-ci, elle mobilise Bataille (1967).

⁵¹ Elle mobilise ici Elias (1975) et Tocqueville (1961).

est à rapprocher ici de l'idée de consommation ; sont opposées la dépense noble, génératrice de lien social d'une part, et la dépense méprisante, égoïste, n'apportant que des gains immédiats d'autre part⁵². Dans la réalisation de l'enquête la chercheuse a essayé d'aller dans plusieurs directions, et en élargissant sa problématique à la question du surendettement. Elle a ensuite abandonné cet aspect car « *le seul dénominateur commun avec les dilapidateurs était le rapport à l'argent* » ; or, ce rapport à l'argent lui « *paraissait être un sujet beaucoup trop compliqué à aborder de façon comme ça, générale et interclasse* ». Elle s'est alors recentrée sur « *ceux qui dilapident un héritage* ».

3- Réalisation du terrain

Dès le début de l'enquête, l'objectif d'Anne Gotman est d'interroger des dilapidateurs ou des témoins de dilapidations familiales, dans une visée de généralisation ; il s'agit en effet pour elle de « passer de la question "pourquoi dilapider" à la question "pourquoi ne pas dilapider" ». Dit autrement, il s'agit d'étudier « un problème qui ne concerne plus une population "marginale", mais l'ensemble de la population. Ainsi, « à travers l'étude de la dilapidation, c'est aussi cette résistance à la dilapidation qui est visée »⁵³. Il s'agit aussi d'étudier la prodigalité comme un phénomène plus général, notamment la manière dont ses modes de saisie ont évolué dans l'Histoire, jusqu'à aujourd'hui. La chercheuse prend dès lors le parti de multiplier les points de vue, et donc les terrains, pour appréhender un objet difficile d'accès. Elle articule globalement deux types d'approche. La première, destinée à comprendre le point de vue « indigène », a débouché sur la production de données de première main. La seconde approche visait à « reconstituer le regard de la société sur la dilapidation à partir du traitement juridique dont la prodigalité a été et reste, dans une moindre mesure, l'objet » (Gotman, 2000, p. 13), et a consisté à collecter des données de deuxième main. Parce que les matériaux de l'enquête conservés et mis à disposition concernent surtout la première approche, les développements qui suivent porteront principalement sur cette première partie de l'enquête. Sera d'abord retracé l'enchaînement des différents volets de l'enquête, lesquels portent sur des situations contrastées eu égard à la question de la dilapidation et de la prodigalité, et donc sur des populations différentes. Puis la méthodologie mise en œuvre sera décrite, en exposant les différents types de données produites – de première main ou de seconde main – et en revenant également sur les lieux de l'enquête. Enfin, les techniques d'investigation mobilisées par Anne Gotman seront détaillées.

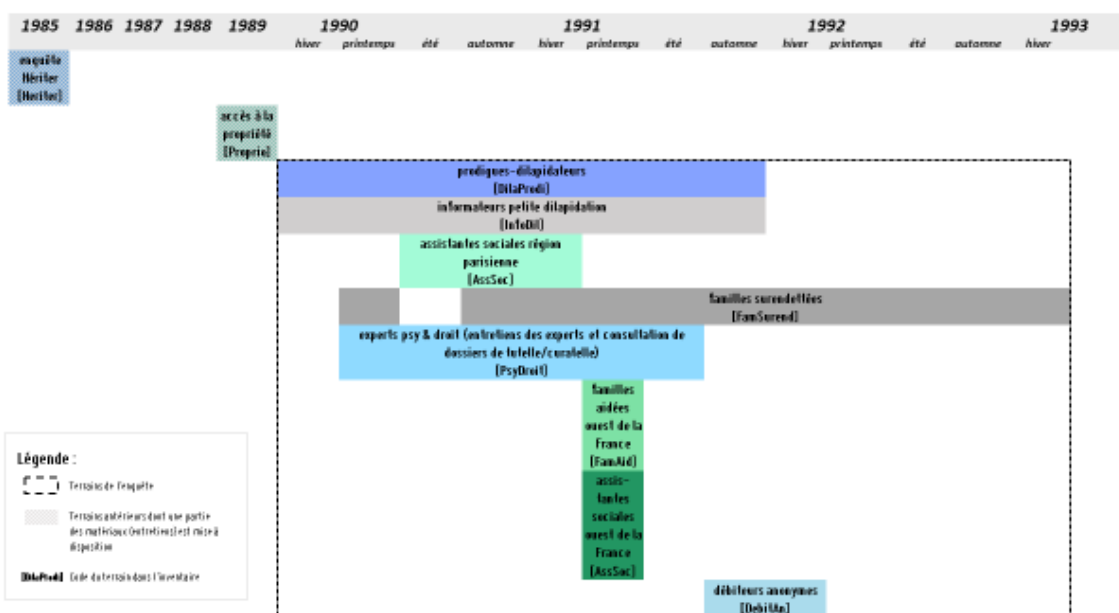
3.1- La chronologie de l'enquête

Le graphique suivant offre une vue chronologique de l'enchaînement des différentes phases de l'enquête, terrain par terrain.

⁵² Sur ce point, voir aussi Gotman, 1995, p. 195.

⁵³ Sur ce point, voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ».

Chronologie des terrains de l'enquête « Dilapidation et prodigalité » (Anne GOTMAN)



Pensée à partir de la fin 1989, l'enquête démarre au tout début de 1990. Le premier volet de cette recherche concerne la dilapidation et se matérialise d'abord par l'interrogation de dilapidateurs et d'informateurs sur ce phénomène. Ce premier terrain, réalisé en région parisienne, se prolonge jusqu'à l'automne 1991. Très tôt, l'ensemble des terrains qui constituent ce premier volet sont mobilisés de front, ce qui se manifeste par un glissement de la dilapidation *stricto sensu* vers le surendettement. Ce déplacement de problématique est motivé, en partie, par la mise en place de dispositifs de lutte contre le surendettement comme la commission Neiertz (installée en 1990, à la suite d'une loi fin 1989) (« *on commençait à voir apparaître dans les milieux populaires le surendettement* »). Anne Gotman commence alors, à partir de l'été 1990, à investiguer auprès d'assistantes sociales œuvrant en région parisienne au soutien de familles surendettées, en rencontrant ensuite certaines familles surendettées elles-mêmes, à partir de l'automne 1990. Elle duplique ce dispositif en enquêtant en province, durant le printemps 1991, auprès de familles bénéficiaires de l'aide sociale et des assistantes sociales qui les suivaient. La dernière phase de ce premier volet est consacrée à observer un groupe parisien de l'association « Débiteurs anonymes », puis à interroger certains de ses membres, à partir de l'automne 1991, jusqu'à début 1992.

En parallèle elle démarre un second volet de l'enquête, consacré aux dispositifs de tutelle et de curatelle, i.e. aux publics « *qualifiés de prodigues par la justice* ». Pour ce faire, elle rencontre à partir d'avril 1990 des juges des tutelles, ce qui lui permet notamment d'accéder à des dossiers de demande de mise sous tutelle et de travailler sur ces derniers. Cette phase d'investigation auprès des tribunaux l'amène également à réaliser des entretiens individuels, et à observer le travail des juges en audience ou à l'occasion de réunions professionnelles. L'ensemble de ce premier travail est mené entre le printemps 1990 et le printemps 1991. Anne Gotman rencontre également des juristes et des psychiatres – qualifiés d' « experts » – à partir de la fin 1990 et ce jusqu'au printemps 1991. Cet aspect de l'enquête s'accompagne

du recueil d'une documentation *ad hoc* dans le but de produire une histoire du traitement de la prodigalité de l'Antiquité jusqu'à nos jours⁵⁴.

3.2- L'organisation du travail de collecte des témoignages et des matériaux

Pour récapituler, les deux grands volets de l'enquête portent sur des situations contrastées eu égard à la question de la dilapidation et de la prodigalité, et donc sur des populations différentes. Le tableau ci-dessous détaille⁵⁵ les différents groupes étudiés par Anne Gotman, qui sont classés selon leur situation par rapport à trois critères distinctifs : le degré de relation aux phénomènes de dilapidation ou de prodigalité ; la provenance de l'argent ou des biens en cause ; leur situation par rapport aux dispositifs de protection des prodiges.

Tableau récapitulatif des différents groupes étudiés

Groupe étudié	Degré de relation aux phénomènes	Provenance de l'argent ou des biens	Situation par rapport aux dispositifs de protection
Dilapidateurs	Concernés directement	Héritage	Aucune protection
Informateurs sur la dilapidation (proches)	Concernés indirectement	Héritage	Non concerné
Etudiants (« représentations cultivées »)	Non concernés	Non concerné	Non concerné
Experts (assistantes sociales, psys, juristes, juges)	Concernés en tant qu'exerçant un soutien ou un contrôle	Non concerné	Acteurs de la protection
Prodiges (curatelle, tutelle)	Concernés directement	Diverse	Curatelle ou tutelle (ou procédure en cours)
Familles aidées	Concernés directement	Revenus, crédit	Protection via l'assistance sociale ⁵⁶
Familles surendettées	Concernés directement	Revenus, crédit	Protection via la commission de surendettement des particuliers ⁵⁷
Débiteurs anonymes	Concernés directement	Revenus, crédit	Pas de protection (auto prise en charge)

3.2.1- Les témoignages de première main : dilapidation et surendettement

Lorsqu'elle a démarré l'enquête, Anne Gotman est d'abord « partie à la recherche de dilapidateurs », c'est-à-dire d'héritiers « certains, de fortunes, d'autres d'héritages (...) confortables, mais sans aller jusqu'à la fortune ». Pour les trouver, elle a eu recours au « bouche à oreille », en multipliant les contacts, autour d'elle. Elle a bénéficié d'un effet boule de neige avec les premiers enquêtés qui avaient répondu à sa sollicitation. Elle a également eu recours à des « informateurs-relais », c'est-à-dire des personnes de son réseau d'interconnaissance identifiées comme tels, ayant « connu dans leur entourage des gens

⁵⁴ Pour ce faire, elle exploite notamment les archives de l'Assemblée nationale, à l'automne 1990.

⁵⁵ On reprend ici la définition de la dilapidation et de la prodigalité élaborée plus haut.

⁵⁶ Il s'agit essentiellement ici des Centres communaux d'action sociale où œuvrent des assistantes sociales.

⁵⁷ Chaque département abrite, pour le compte de la Banque de France, une commission de surendettement pour les particuliers.

réputés dilapidateurs, prodigues ou particulièrement généreux, ou entendu au sein de leur famille des « histoires de dilapidation » » (1995, p. 27)⁵⁸.

Avec le recul, elle estime que c'était « *un petit peu difficile parce que ce n'est pas une conduite dont on se vante dans les familles. (...) En tous cas dans les familles traditionnelles c'est quelque chose qu'on évitait soigneusement* ». Parfois, par un heureux hasard, certaines de ces personnes – qu'elle connaissait « *un peu* » – se sont déclarées elles-mêmes dilapidatrices ou prodigues. Dans l'ouvrage, elles sont nommées les « candidatures spontanées », c'est-à-dire des personnes s'auto-désignant dilapidateurs mais qui sont en fait plutôt des « renonçants » (Gotman, 1995, p. 78), on y reviendra plus loin. A l'inverse, certains informateurs-relais pouvaient faire barrage, « déclarant connaître des dilapidateurs mais se refusant à communiquer leur nom, ou bien acceptant de le faire sous réserve que la recherche ne soit pas présentée sous un angle manifestement désobligeant » (*ibid.*, p. 78). Globalement, elle a cherché « à diversifier les variables intermédiaires (âge, type de famille et de fortune, activité, etc.) de manière à pouvoir identifier, au-delà des variations individuelles, des régularités et des configurations-types de situations » (*ibid.*). Dans les faits, elle a rencontré des gens « *à une très forte majorité masculine* ». Sur le plan social, le profil des dilapidateurs interrogés est assez homogène ; il s'agit presque exclusivement « d'héritiers aujourd'hui inégalement déclassés mais d'origine moyenne ou grande-bourgeoise » (*ibid.*). En complément, Anne Gotman a également cherché à saisir les « représentations cultivées » (1995, p. 27) des phénomènes étudiés, en interrogeant une trentaine de ses étudiants « présentant, de par la diversité des filières suivies, l'éventail social le plus ouvert possible » (*ibid.*). Ces informateurs étaient des étudiants de l'Institut Catholique de Paris, ainsi que des étudiants agrégatifs de l'École normale supérieure.

Dans un deuxième temps, des personnes surendettées ont été interrogées : « *des gens qui croquaient non seulement tout l'argent qu'ils avaient, des gens beaucoup plus modestes mais qui même, croquaient l'argent qu'ils n'avaient pas* ». Pour démarrer, elle a dû passer par la commission Neiertz ou par la CAF. Le nom des assistantes sociales lui a été communiqué par le Centre communal d'action sociale d'une commune de la région parisienne. Elle a ensuite contacté les familles surendettées par un courrier officiel. Pour la deuxième vague, qui a eu lieu quelques mois plus tard, une informatrice relais – parente par alliance et conseillère municipale chargée des affaires sociales d'une ville moyenne de l'Ouest de la France – lui a ouvert l'accès au terrain. Elle est ensuite passée par le Centre communal d'action sociale de cette ville pour contacter des familles aidées, là aussi par un courrier officiel. En complément, elle a aussi interrogé des assistantes sociales qui selon elle témoignaient bien volontiers. Leur nombre relativement élevé dans l'ensemble du corpus (cf. infra) s'explique d'abord par le fait qu'il était indispensable de les mobiliser au préalable, en tant qu'informatrices relais, pour avoir directement accès aux familles surendettées ou bénéficiant de l'aide sociale. La deuxième raison tient au fait que leur témoignage permettait de mieux comprendre le phénomène du surendettement, dans la mesure où, en tant qu'actrices de l'instruction des dossiers de surendettement, elles participent à la construction du phénomène lui-même. A ce propos, Anne Gotman souligne qu'il ne s'agissait

⁵⁸ Le critère de la « réputation » consiste à considérer « qu'il y a dilapidation quand la dépense est socialement désignée ainsi » (texte « la dilapidation : trouble de la transmission »). On notera toutefois que dans certains cas, Anne Gotman déclare avoir elle-même désigné les personnes étudiées comme dilapidatrices, ce qui l'a conduite à sortir de ce principe d'étiquetage par les acteurs eux-mêmes ou par des tiers

toutefois pas pour elle de comparer le témoignage des assistantes sociales à celui des familles aidées ou surdendettées.

Le profil des « débiteurs anonymes » est encore un peu différent : il s'agit de gens qui témoignent de comportements de dilapidation les conduisant dans de sérieux « *pétrins* » financiers. Contrairement aux familles surendettées suivies par les assistances sociales, les débiteurs anonymes « *ne sont pas des gens qui se font aider par des travailleurs sociaux, ce sont des gens qui entendent s'aider eux-mêmes* ». Anne Gotman raconte qu'elle avait entendu parler de l'association, avait contacté ses responsables puis parlementé avec eux pour entrer en contact avec certains membres. Les responsables lui avaient répondu favorablement, à condition qu'elle participe elle-même à des séances, ce qu'elle a fait : « *je crois que j'avais pas menti, j'avais dit que j'étais une enquêtrice et bon, de toute façon, ça avait rien changé de la séance et j'avais comme ça pu observer ces tours de paroles qui étaient dans l'ensemble assez succincts, c'est-à-dire que les gens disaient en gros "bah cette semaine, j'ai fait ci, j'ai fait ça", c'était assez routinier, disons. Donc c'est pour ça que j'avais besoin d'aller voir des gens plus individuellement* », via un entretien formel. Elle en a réalisé quelques-uns, avant de stopper ce terrain.

Dans l'ensemble, Anne Gotman indique ne pas être partie avec des idées préconçues sur le nombre de personnes à interroger. Elle a plutôt mis l'accent sur une recherche globale de diversification, en multipliant les cas différents eu égard à sa problématique. En conséquence elle a suivi une logique exploratoire ; elle a tâtonné, avancé puis abandonné quand cela ne marchait pas, comme avec les débiteurs anonymes. Le seul groupe d'enquêtés qu'elle s'est efforcé de diversifier est, comme on l'a vu, les dilapidateurs.

Pour terminer, rappelons qu'Anne Gotman a mobilisé en complément des matériaux de deux de ses précédentes enquêtes. Ainsi elle a réutilisé des extraits d'entretiens de « petits dilapidateurs » de l'enquête *Hériter*. Elle a également réutilisé certains entretiens d'une précédente enquête consacrée à l'accession à la propriété dans le parc social (Gotman, Bertaux-Wiame, 1991, 1994)⁵⁹. Il s'agissait ici de mobiliser des témoignages permettant d'illustrer la tolérance à l'endettement lors de l'appropriation d'un héritage qui comportait le risque d'être ultérieurement. On trouve des informations sur leur méthodologie respective dans les publications correspondantes⁶⁰.

3.2.2- Le second volet de l'enquête : la prodigalité saisie par la justice

Concernant enfin le volet de l'enquête consacré à la prodigalité saisie par le droit, Anne Gotman a commencé ce terrain en contactant, via des intermédiaires, des juges des tutelles, qui lui ont permis d'accéder et de consulter des dossiers, mais aussi de réaliser des entretiens individuels informatifs avec certains d'entre eux, tout comme de pouvoir observer

⁵⁹ Il s'agit d'une enquête centrée sur les stratégies d'accession à la propriété de leur logement d'accédants-locataires (Gotman, 2000, p. 51), menée en région parisienne, avec Isabelle Bertaux-Wiame (sociologue au CNRS, ancienne directrice du laboratoire Genre, travail et mobilités, de l'université Paris Nanterre).

⁶⁰ Dans le cas d'*Hériter*, une cinquantaine d'héritiers avaient été interrogés (entre 2 et 4 ans après le décès de leur mère ou mère) en région parisienne et dans trois départements de province, par le biais d'un informateur relais (l'échantillon était diversifié socialement) ; dans le cas de l'enquête sur l'accession à la propriété, trois sites avaient été successivement étudiés en région parisienne, pour un total d'une soixantaine d'entretiens

des audiences⁶¹ ou encore d'assister à des réunions professionnelles liées à l'activité des juges de tutelle⁶².

Elle a ensuite contacté quelques psychiatres ; ici elle estime qu'elle avait « *plutôt trouvé des nosographes, c'est-à-dire des gens qui avaient classé les cas en plusieurs catégories* ». Elle indique ne pas être sûre que ça lui ait apporté énormément, ce qui explique qu'elle n'ait pas poussé plus loin l'investigation de ce côté.

3.3- Les lieux de l'enquête

La dimension géographique de l'enquête n'a pas d'importance, au sens où il ne s'agissait pas de relier les pratiques de dilapidation, de prodigalité, y compris de surendettement, à des sous-cultures régionales par exemple. Anne Gotman a essentiellement mobilisé un réseau d'interconnaissance, ce qui explique que la plus grande partie des terrains (y compris les investigations menées auprès des juges des tutelles) ait eu lieu en région parisienne⁶³.

A l'exception des entretiens menés avec les assistantes sociales, ou encore les juges des tutelles et experts-psychiatres, qui ont eu lieu dans les bureaux professionnels des intéressés, la plupart des entretiens ont eu lieu au domicile des enquêtés⁶⁴. A posteriori, Anne Gotman souligne l'importance d'interroger les gens chez eux, dans leur environnement personnel. Prenant le cas du discours des assistantes sociales sur les familles surendettées ou aidées, elle estime que la plupart avaient un regard neutre. Cependant, elle a découvert durant l'enquête qu'elles « *étaient loin d'avoir toutes été chez leurs clients. En fait, elles les connaissaient, mais parce que les gens venaient les voir. Et elles avaient volontiers une vision, je dirais un peu tronquée, de leurs clients. Parce que bon, qu'est-ce qu'elles voyaient passer ? des factures de canapés, des factures de chaînes stéréo, etc. et donc elles imaginaient ces gens dans le luxe* ». Pour dépasser ces représentations parfois biaisées des assistantes sociales, la chercheuse est allée au domicile de ces gens, et indique avoir été frappée par « *le dénuement de ces gens. C'est-à-dire que d'abord, ils rendaient les choses, très souvent, ils les avaient revendues. C'était l'inverse d'intérieurs d'accumulation. C'était assez destroy. Pour tout dire, je dirais, à part un canapé et une chaîne stéréo, il y avait pas grand chose d'autre. On avait l'impression qu'il ne leur restait plus rien. Ou en tous cas, très peu* ».

La même logique est à l'œuvre dans le cas des entretiens réalisés avec les dilapidateurs. Accéder à l'intérieur des appartements de ces individus permettait de remettre en perspective leur discours quelquefois « affabulateur », se rappelle Anne Gotman : « *par exemple j'ai fait une interview dans un appartement, donc je voyais bien à quoi ressemblait l'appartement et l'interviewé me dit "bah vous voyez dans quel appartement je suis". Et il décrivait Versailles. Lui se voyait dans Versailles. Moi qui le voyais [rires] j'étais dans un appartement très moyen bon, et je me suis dit "à partir de là, si tout ce qu'il nous dit, c'est avec le même décalage, qu'est-ce que je peux en faire ?" Quand il parlait après des pièces d'argenterie, bon, c'était une petite boîte ou c'était des caisses ? et ça faisait partie d'une espèce je dirais, de folie des grandeurs, quoi, dont procédait la dilapidation. Se conduire en*

⁶¹ Notes d'audience de « saisie-arrêt sur salaire » (actuellement dénommé « saisie sur rémunération »).

⁶² Notes prises lors d'une réunion sur le surendettement entre experts du droit, ou lors d'une séance de travail entre juge des tutelles et chef de service de l'UDAF (Union département des associations familiales).

⁶³ A l'exception du terrain consacré à l'étude des familles aidées par les assistantes sociales, réalisé dans une ville moyenne de l'Ouest.

⁶⁴ A quelques exceptions près – cas d'un informateur sur la dilapidation et d'un dilapidateur rencontrés individuellement à leur domicile en province.

seigneur, en... c'était un cas, mais c'était... là, pour le coup, c'était manifeste, quoi, si j'avais pas été dans son appartement, si j'avais fait l'interview dans un café, bon, bah, j'aurais cru qu'il habitait Versailles ».

3.3-Retour sur les techniques d'investigation mises en œuvre

On distinguera ici la mise en œuvre des entretiens des autres techniques d'investigation mobilisées en complément, ainsi que la collecte de données de deuxième main.

3.3.1- L'entretien

L'entretien constitue la technique d'enquête principale mise en œuvre par Anne Gotman, dans cette enquête et au-delà durant sa carrière. Situait sa démarche entre l'entretien semi-directif et non directif, elle fait surtout le lien avec l'approche clinique⁶⁵. Il s'agit là d'une approche générale qu'elle s'est efforcée d'appliquer dans cette enquête. Chercher à « comprendre les significations que les acteurs donnent à leurs actes » (Gotman, 2000, p. 24) implique de « faire en sorte que l'interviewé arrive à formuler sa pratique et ce qu'il pense de ce qu'il fait en tant qu'être singulier », en l'accompagnant de manière à ce qu'il puisse « rassembler tous les éléments, y compris biographiques, qui peuvent, selon lui ou elle, sinon expliquer, rendre compte, contextualiser sa pratique. Qui font sens, si on peut dire, par rapport à l'objet qu'on étudie »⁶⁶.

Pour cette enquête, plusieurs terrains ayant été réalisés avec divers publics, différentes techniques d'entretien ont été mises en œuvre avec des grilles distinctes, dont on n'a pas forcément de traces dans les archives. C'est le cas notamment des entretiens menés sur le surendettement et sur la prodigalité saisie par le droit – la dimension exploratoire étant particulièrement marquée pour les débiteurs anonymes et les « experts » (juges des tutelles, psychiatres, etc.). Dans ces derniers cas, il s'agissait selon Anne Gotman d'entretiens plus informatifs, ce qui explique qu'elle n'ait pas développé de grille spécifique.

Le volet de l'enquête consacré aux dilapidateurs est davantage documenté. Un guide d'entretien a été élaboré en adaptant la grille utilisée pour l'enquête *Hériter*⁶⁷. Il s'agissait de « mettre en évidence les logiques de carrière vues non pas de l'extérieur mais du point de vue même des intéressés, et devant permettre de reconstituer, à travers le récit d'expériences particulières, la rationalité des acteurs, les moments clés de leur trajectoire, le contexte familial et social à partir duquel se développe l'itinéraire de la dilapidation » (Gotman, 1995, p. 77). La consigne utilisée au début de chaque entretien a de même été reprise de l'enquête *Hériter*. Voici quelques exemples de formulations significatives tirées du début de transcriptions d'entretiens choisies au hasard, avec des variations mineures d'un cas à un autre :

- « pouvez-vous me parler de votre héritage, et ce que vous en avez fait ? »
- « vous avez reçu un héritage et j'aurais aimé savoir ce que vous en avez fait »
- « pouvez-vous me parler de votre héritage ? ce que vous en avez fait. La place qu'il occupe dans votre existence »

⁶⁵ Anne Gotman souligne l'importance personnelle que revêt cette approche clinique, en lien avec la psychologie : « j'ai fait de longues années de psychanalyse et il est évident que mon travail en porte la marque. En tout cas moi j'ai beaucoup travaillé avec ça. Dans les interviews, dans l'interprétation ».

⁶⁶ En entretien, elle ajoute sur ce point : « je considère toujours les gens que j'interviewe comme ayant la rationalité de leur pratique, ayant la théorie de leur pratique. Ils ont une pratique et ils savent l'expliquer ».

⁶⁷ Se reporter à l'édition de 1992 du manuel pour un aperçu de la grille d'entretien de l'enquête *Hériter*.

Compte tenu du caractère stigmatisant du terme « dilapidation », celui-ci n'a été introduit qu'en fin d'entretien, à titre de question, et n'était donc pas formulé au départ (*ibid.*, p. 78). La prise de contact était d'ailleurs marquée par le même souci de ne pas employer ce terme potentiellement « désobligeant » pour les enquêtés. Les entretiens avec les informateurs sur la dilapidation sont un peu différents, puisqu'il s'agit de témoignages indirects sur des histoires de dilapidation. Ils sont en général plus courts, l'objectif étant de recueillir quelques informations clefs sur les dilapidateurs avant de les interroger directement.

La gestion des interactions avec les enquêtés durant les entretiens a été inspirée par une technique originellement développée pour la phase d'analyse des entretiens : la méthode « ARO », pour « analyse des relations par oppositions » (Raymond, 2001), qui « s'appuie sur la structuration des récits en oppositions » (Blanchet, Gotman, 1991). Anne Gotman n'a pas mis en œuvre la méthode ARO à proprement parler car cette dernière se prête plutôt à des « faits de culture », et non à des « récits biographiques », la technique ayant pour particulier de gommer complètement le singulier, ce que la chercheuse voulait justement éviter. En revanche elle l'a intégrée au support de sa stratégie d'intervention privilégiée en entretien, les relances⁶⁸. Elle déclare s'être entraînée à relancer, en situation d'entretien, l'expression des oppositions qui, selon elle, ne sont que rarement complètement formulées par les enquêtés, qui en restent souvent au stade de latence dans leurs discours.

Anne Gotman indique qu'il n'y avait aucune durée précisée pour les entretiens, elle ne se donnait aucune limite et ne négociait rien avec les enquêtés, en conséquence de quoi la durée variait selon les cas⁶⁹. Revenant sur le fait que les enquêtés parlaient volontiers et longtemps sur un sujet pourtant sensible, la chercheuse estime que cela s'explique par leur prodigalité « *en tout, y compris en parole* » ; pour elle, il s'agit de personnes « *en dehors de l'économie habituelle, dans tous les sens du terme, des gens extravertis, expansifs* », dont certains « *avaient une histoire à raconter, manifestement* ».

La réalisation des entretiens s'est accompagnée de la prise de nombreuses notes, pendant et (en majorité) après la rencontre, dont beaucoup ont été conservées. Revenant sur ce point en entretien, Anne Gotman souligne le besoin qu'elle a de prendre des notes pendant et surtout après les entretiens, « à chaud », notamment pour résumer des points forts de l'entretien. Ces notes servent à consigner ses souvenirs avant que les entretiens soient transcrits puis analysés. Pour cette enquête en particulier, cela s'avérait d'autant plus nécessaire que les enquêtés rencontrés sont des « *gens qui parlent beaucoup et en désordre* », en conséquence de quoi elle avait donc besoin de « *se mettre la tête au clair* »⁷⁰.

3.3.2- Les autres techniques mobilisées en lien avec les entretiens

En complément des entretiens, Anne Gotman a mobilisé d'autres techniques d'enquête, comme le questionnaire⁷¹, essentiellement dans le cas des dilapidateurs, des familles aidées, des familles surendettées et des débiteurs anonymes. Pour ce faire, elle a repris le guide du

⁶⁸ En tant que stratégies d'intervention (Blanchet, Gotman, 2012, p. 77 et s.), les relances sont définies comme « les interventions les plus efficaces pour soutenir la production discursive de l'interviewé » (*ibid.*, p. 87).

⁶⁹ La taille des transcriptions tapuscrites varie entre une quinzaine et une soixantaine de pages, un grand nombre se situant autour de 40 pages.

⁷⁰ En entretien, Anne Gotman précise que les notes qu'elle prenait pendant (ou après) chaque entretien étaient nécessaires pour réaliser les entretiens suivants « à l'inverse de ce qui se prétend dans la méthode ». C'est ainsi qu'« on fait les entretiens suivants avec les précédents ». En conséquence, « au sens propre on n'a jamais le même guide d'entretien ».

⁷¹ On notera que le même questionnaire a été utilisé pour les terrains précités.

questionnaire élaboré pour l'enquête *Hériter*, dans le but d'avoir « *un minimum d'éléments factuels* » sur les individus. Elle a utilisé les informations recueillies par questionnaire en les croisant aux éléments recueillis par entretien ; il s'agissait ce faisant d' « *inscrire l'entretien dans des cadres plus factuels, plus objectifs* ». La passation du questionnaire avait lieu à la fin de l'entretien, si bien que les réponses aux questions ont été le plus souvent enregistrées puis transcrites⁷². Quelques observations de réunions de Débiteurs anonymes ont également été réalisées, de même que des observations de l'activité des juges des tutelles (cf. infra), mais occupent une place très secondaire dans le dispositif méthodologique. Enfin, certains documents concernant les informateurs sur la dilapidation, et plus précisément les « *représentations cultivées* » du phénomène, ont été produits en interrogeant par écrit – et dans quelques cas à l'oral⁷³ – des étudiants de l'Institut Catholique ou de l'ENS.

S'agissant du second volet de l'enquête, cela a déjà été dit, des entretiens avec des juges ou des experts ont été couplés avec des observations d'audiences ou de réunions professionnelles, dont il reste des traces dans les archives.

3.3.3- La collecte de données de deuxième main

Anne Gotman a également collecté des données de deuxième main. On peut en distinguer trois types.

Par l'intermédiaire des juges de tutelle, elle a eu accès à des dossiers de demande de mise sous tutelle ou curatelle. Dans l'ouvrage (Gotman, 1995, p. 323), elle précise se référer à une quarantaine de cas relevant de cinq tribunaux différents situés en périphérie d'agglomérations urbaines, dans des quartiers socialement contrastés, ainsi qu'en centre-ville, dont les noms ne sont pas indiqués eu égard à la confidentialité des dossiers. Elle déclare avoir passé des jours dans ces dossiers (composés de nombreux documents - courriers de signalement, correspondance, demande par le juge d'avis au psychiatre, comptes rendus d'auditions, etc.), ce qui lui a permis de voir « *la routinisation des procédures* » : « *on voyait bien que quand les familles, par exemple, demandaient – s'adressaient au juge pour demander une mesure de protection, ils avaient déjà les formules "qui, que", c'est-à-dire on voyait qu'ils connaissaient les arguments qui feraient que leur demande serait prise en considération. C'était assez standardisé, déjà, comme courrier* ».

Au total, la lecture de ces dossiers de prodigues, « *étiquetés incapables majeurs par la justice, révèle selon elle « la manière dont s'instruit et se construit un destin d'« incapable » (aujourd'hui de « majeur protégé»), le jeu des acteurs en présence [...] et l'itinéraire sociologique des personnes concernées par les mesures de tutelle et de curatelle* ». (Gotman, 2000, p. 13-14). Anne Gotman précise avoir pris en compte l'ensemble des dossiers de tutelle et de curatelle, en considérant dans son entier le « *peuple des incapables* » (1995, p. 326) et pas seulement les cas liés directement a priori à son objet. Dans certains cas, les juges rencontrés ont pu sélectionner eux-mêmes des dossiers qu'ils considéraient comme relevant de la prodigalité, auquel cas elle a pris soin de leur faire préciser les critères utilisés ; en dehors de ce cas de figure, elle a « *consulté un échantillon de dossiers de tutelles et de curatelles pris au hasard, à l'intérieur de catégories empiriquement constituées par les juges, personnes âgées, personnes handicapées et « instables sociaux », pour reprendre les termes de leur classement spontané* » (*ibid.*).

⁷² Voir le document *cdsp_bq_s6_pre_meth_elaq_fr_quest_General*

⁷³ Dans ce cas les propos ont été transcrits (cf. entretiens n° 49 à 52).

En complément, elle a recueilli de nombreux témoignages de dilapidations d'héritage dans la littérature, qu'il s'agisse de personnages romanesques, de biographies ou d'autobiographies. Parmi les principales références mobilisées⁷⁴, on trouve notamment des écrits de ou autour de romanciers marqués par le refus ou l'impossibilité de l'héritage, en particulier Ludwig Wittgenstein et Vladimir Nabokov. On trouve également de nombreux récits narratifs qui étayent selon Anne Gotman les récits de dilapidation obtenus par entretien, notamment autour de figures comme Balzac, Dostoïevski, Gide, Goethe, Thomas Mann, Zola, Zweig, Sagan, Georges Bataille, et des exemples empruntés à la littérature étrangère, comme Saikaku, Trollope, ou encore Ainsworth. Selon la chercheuse ces sources permettent de saisir la manière dont la prodigalité est définie entre expression de la folie ou de l'économie (accumulation) bourgeoise⁷⁵.

A côté de ces sources, la chercheuse a collecté des articles de presse pour analyser un « fait divers de prodigalité » (il s'agit de « l'affaire David Hosanski »), cas d'étude sur lequel commence l'ouvrage.

4- Corpus

4.1- Description générale du corpus

Le corpus de *Dilapidation et prodigalité* est formé de l'agrégation de documents produits directement ou collectés par Anne Gotman entre 1990 et 1993 et qui ont pu être conservés et diffusés.

De nombreux documents destinés à préparer l'enquête, la phase de collecte ou d'analyse, ont été produits ou collectés mais tous n'ont pas été conservés, ni mis à disposition. Une trentaine d'entre eux sont disponibles, parmi lesquels on distingue notamment :

- de la correspondance (essentiellement dans le cas des familles aidées et surendettées)
- des documents méthodologiques (notes attestant du programme de recherche, de l'élaboration de questionnements ou d'hypothèses ; éléments d'échantillonnage ; modèles de questionnaires, etc.)

Les documents de collecte constituent la majorité des documents mis à disposition (un peu plus de 200). Ils se composent :

- de transcriptions tapuscrites d'entretiens (aucun enregistrement audio n'a été conservé)
- de questionnaires tapuscrits, saisis manuellement et souvent annotés
- de notes manuscrites prises pendant ou après certains entretiens
- de notes d'observation (réunions des Débiteurs anonymes, séances de travail d'experts du droit, une audience)
- de notes prises à partir de l'exploitation des documents composant les dossiers de justice (curatelle et tutelle) et de surendettement (y compris des copies de certaines décisions judiciaires)
- de documentation sur les aides sociales et financières dans le cas du surendettement, sur les débiteurs anonymes et d'articles de presse (sur un cas médiatisé de dilapidation, l'Affaire David Hosanski)

⁷⁴ On se reportera à la bibliographie de l'enquête qui sera prochainement jointe au corpus, sous Zotero.

⁷⁵ Sur ce point, voir le texte « la dilapidation : trouble de la transmission ».

Courrier de recrutement de familles aidées (extrait)
cdsp_bq_s6_pre_admi_echt_fr_cpdce_FamAid2

Anne Gotman
IPRAUS / UP8
78-80 rue Rébeval
75019 Paris

Madame [redacted]
Direction de l'Action sociale
Mairie de [redacted]

Madame,

Suite à notre conversation téléphonique, je vous envoie le projet de texte pour le courriers à adresser aux familles que je souhaiterais interroger. Je projette de venir faire ces entretiens durant la première quinzaine de mai. Cela vous paraît-il possible ? Je vous rappellerai d'ici une semaine pour avoir votre feu vert et adresser à mon tour un courrier aux familles que vous aurez sélectionnées.

Je vous remercie une fois encore très vivement pour l'entretien que vous m'avez vous-même accordé, et pour votre aide. Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Anne Gotman

Courrier pour les deux premières groupes de familles (précaires et revenus niveau SMIC, avec endettement et difficultés financières liées à un comportement de type <<prodigue>>)

Madame, Monsieur,

Vous avez bénéficié d'une aide par la Mairie de [redacted] (service des affaires sociales) compte tenu de difficultés financières particulières.

Un chercheur, sociologue au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique), Madame Anne Gotman, a choisi d'étudier les différents systèmes d'aides financières aux familles et la manière dont elles sont mises en oeuvre dans le Département.

De ce fait elle souhaite rencontrer un certain nombre de personnes concernées afin d'avoir leurs témoignages.

Si vous en êtes d'accord, Madame Gotman vous écrira prochainement pour vous demander un rendez-vous dans le courant du moi de Mai à votre domicile (ou au [redacted] Service des Affaires Sociales si vous le souhaitez). Il va de soi que cet entretien sera strictement confidentiel.

Je vous remercie d'avance de bien vouloir accepter cet entretien.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Exemple (extrait) de questionnaire annoté
cdsp_bq_s6_col_entr_qfaf_fr_quest_FamAid7

- 1 -

ETUDE HERITAGE 2 QUESTIONNAIRE FACTUEL

Mme / [redacted] - Zone pavillonnaire moderne.

↓ p^e d'allure très «concoctée», rides, maigre, lèvres et dents, doigts jaunis de nicotine - Élocution rendue difficile par opération au palais - Nerveuse - bijoux or (chevaliers, napoléon. pendant?)

ECO MASCULIN		EGO FEMININ	
M.100 - N° entretien		F.100 - N° entretien	
M.101 - Année de naissance	de post.	F.101 - Année de naissance	1951
M.102 - Scolarité:	Sur la table à l'ave de cheminée Arnoty (après lino) →	F.102 - Scolarité:	à l'école → à l'école + sans de son nom primitif.
M.103 - Profession actuelle ou dernière profession exercée:		F.103 - Profession actuelle ou dernière profession exercée:	à ve', à l'ép. de ménage
M.1030 - en activité	retraite ou préretraite en chômage sans profession	F.1030 - en activité	retraite ou préretraite en chômage sans profession
M.1031 - salarié	non salarié	F.1031 - salariée	non salariée
M.1032 - intitulé du poste:	Coordonnées	F.1032 - intitulé du poste:	
M.1033 - activité de l'établissement:	Ordre Supp. Co	F.1033 - activité de l'établissement:	
M.1034 - secteur privé	secteur public	F.1034 - secteur privé	secteur public
M.104 - Situation matrimoniale:		F.104 - Situation matrimoniale:	
	intitulé année		intitulé année
a- célibataire		a- célibataire	
b- marié		b- mariée	1970
c- remarié		c- remariée	
d- divorcé		d- divorcée	
e- séparé		e- séparée	
f- en cohabitation		f- en cohabitation	
g- veuf		g- veuve	
M.105 - Confession religieuse	de	F.105 - Confession religieuse	Catholique pers. pratiquante

Se dit nerveuse - Je ne trouve pas l'inventaire. Je pense qu'elle a des crises de p.

fait gros gants d'ultr

Exemple (extrait) de notes sur un dossier de curatelle
 cdsp_bq_s6_col_arch_anxe_fr_notes_PsyDroit17

6 [redacted] | perso âgée, Etat mental ?
 peu patrimoniale ^{son caractère} famille **A+B** | demandes par [1]
 hôpital -
 opposition des enfants
 → curatelle neveu

né en 1907.
 marié à [redacted] en 1927

17.6.85 - Certif. m-d. m'd hospitalier traitant - atteste que
 Mme G. vit aut à [redacted], hospitalisée, relève de
 la loi de Jan 1968 Tut. Cur. de T. N.
 Son état ne lui permet pas de gérer ses affaires.

25.6.85. Ordonnance mise en saurap. de justice. etc...
 + avis au procureur.

25.6.85. Commun de l'hôpital.
~~déclare s'être informé~~ ^{général} depuis la demande du
 17.6. de la famille de Mme G.
 déclare n'avoir eu aucun renseignement sur la
 femme de Mme G. au moment de sa demande.
 ns cp de tel de sa fille à ce jour, qui s'occupe
 le procédures.
 L'hôpital ds les coordonnées du fils et de la fille et
 du neveu qui s'occupe de ses papiers.

20.7.85. Certif m-d expert
 la patiente a son domicile se plaint de courbatures
 multiples. m lui aurait dorénavant son or.
 se plaint aussi de son lpt pourri; de ses enfants aussi,
 de sa santé enfin.
 Mme G = 1 hypochondriaque délirant.
 de insécurité socialement
 de responsabilités m ade vs comants.
 «elle n'est que dmc de mère à son patrimoniale»
 → tutelle ou curatelle renforcée.

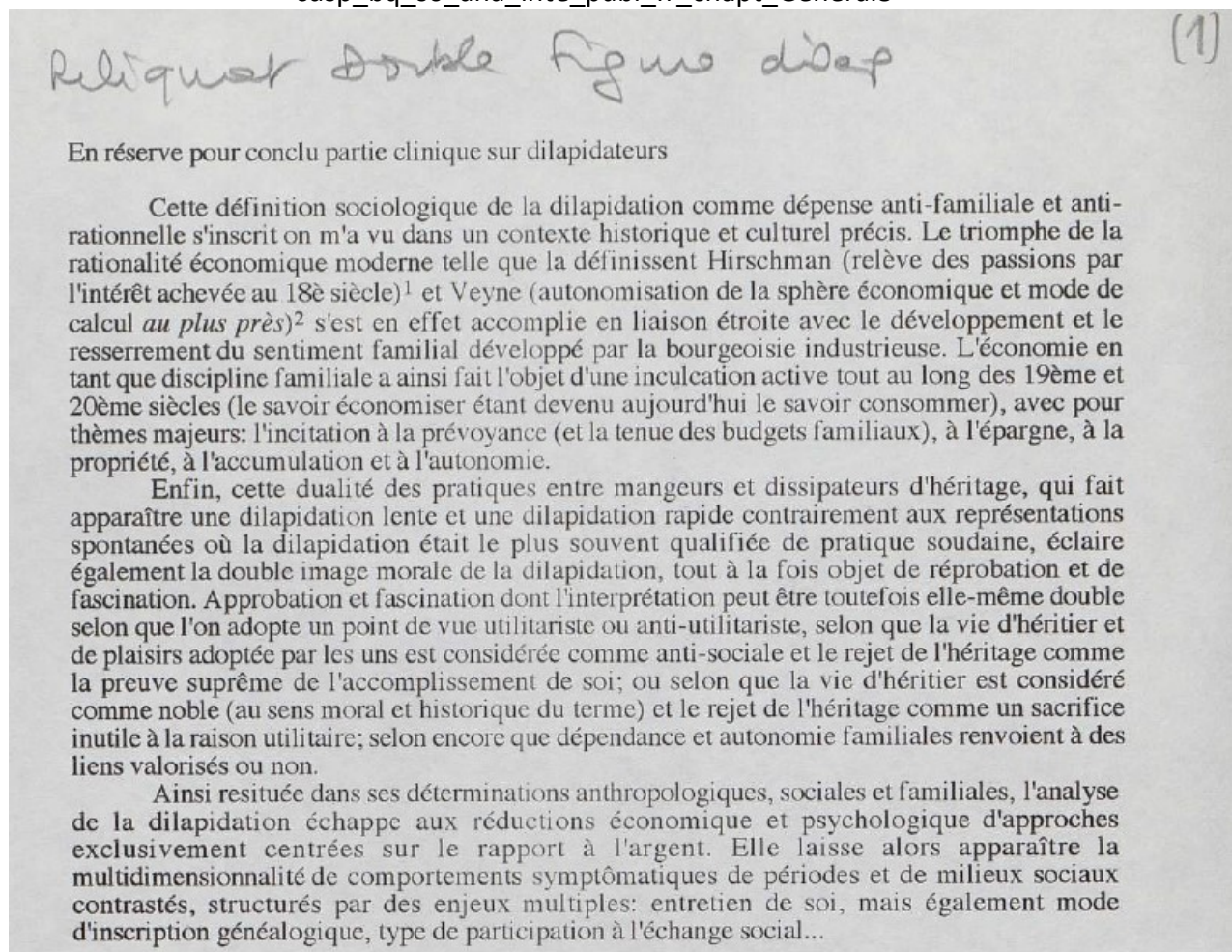
30.7.85. Commun juge aux enfants
 ne connaît pas leur avis sur le procédures envisagé

6.8.85 Réponse d'2 filles.
 considèrent cette intention dans v'el motif - la mère a
 un manque de vitalité certes mais qui n'est pas nouveau.
 A confier ses aff. à son neveu, agent assur., ce qui
 prouve 2 cert. p'geant de la part.
 même sa vie très normale. → pas cō 1 persō dite
 irresponsable → de s'occupe t'ap. cette procédures et
 spéc. être révisée sur les positions par le juge

De nombreux documents décrivant le processus d'analyse sont également disponibles (un peu moins d'une centaine):

- les fiches d'analyse de deux entretiens menés avec des dilapidateurs⁷⁶
- des documents faisant état de l'exploitation des entretiens pour la publication, diverses versions du plan, de chapitres ou de parties de l'ouvrage, des notes de réflexion ou de lecture
- des documents faisant état de l'analyse (typologique) des dossiers de prodigalité
- une sélection de notes de lecture faisant état des recherches bibliographiques et de la manière dont la chercheuse a exploité cette littérature.

Eléments de rédaction pour une partie clinique sur les dilapidateurs
cdsp_bq_s6_ana_inte_publ_fr_chapt_General8



⁷⁶ Les autres fiches d'analyse produites (dans le cas des dilapidateurs) n'ont pas pu être retrouvées

Notes de lecture (extrait) sur *Le Neveu de Wittgenstein*
cdsp_bq_s6_ana_docu_publ_fr_bibli_Generall

Thoms BERNHARD - le neveu de Wittgenstein - Paris, Gallimard, 1985 - 1-

Th B. dit avoir lui-même, cō Paul W, "usé et abusé" de ^{lui-même} ~~moi~~ bien au-delà de tōs mes possibilités, "j'avais usé et abusé de tō bien au-delà de tō ce qui est possible, avec ce mē manque maladif de ménagements pr moi et pr quoi que ce soit, qui a beau jour a détruit Paul, et qui tō cō Paul, me détruita moi aussi à de ce jour..."
L'un et l'autre se disent tūx par leurs insinuations maladroites sur le monde (p31)

Paul W foue à mort de sa folie, et attend, par périodes, s'élève manie de révolte contre lui-même et son comportement. (p32)
Il se devient à fou "pp il beau jour il a cesser de se dormir"
"j s'est malheureusement dormi contre tō" "il a fait la culbute" (p33)
ms si Paul se laisse totalement dormir par sa folie, Th B, lui, la maîtrisera et l'exploitera (p34)

"Il cō d'autres emaient estamnet, tō leur vie, de gagner et de garder à fortune ± gde, on a art ± gde, voire le gal art, et n'hésitent pas, tant qu'ils vivent, à exploiter par tōs les moyens et en tōs circ. cette fortune et cet art, et à en faire le centre unique de leur vie, Paul a, tō sa vie, défendu jalousement, garde pr lui et mis au centre de sa vie sa folie, par tōs les moyens et en tōs circ." (p34)

Paul W est donc d'extraordinaire richesse intellectuelle, ~~ms~~ "tūlent P. jetait continuellement par la fenêtre les trésors de son esprit cō sa fortune, mo alors que sa fortune a ~~très vite~~ été définitivement jetée par la fenêtre et totalement épuisée, les trésors de son esprit ~~étaient~~ véritablement inépuisables. : il les jetait continuellement par la fenêtre ^{en un laps} et ils ne faisaient que croître et se multiplier, et il jetait les trésors de son esprit par la fenêtre (de sa tête), + ils étaient, ce qui caractérise ce genre d'être, qui est d'abord à peu fou et qui se finit par être complètement altéré, c'est qu'ils jettent de + en +, et sans relâche les trésors de leur esprit par la fenêtre (de leur tête) et que, simultanément, ds leur tête, les trésors se multiplient aussi vite qu'ils les jettent par la fenêtre (de leur tête)." (p36)

- et ex pūent à capacité à faire de l'argent et à le dépenser aussitôt.
- dépenser (jeter) pr pouvoir modérer et faire à nouveau.
DILAP cō exutoire d'2 machine génératrice

uxer et abuser de son existence → la destruction

révolte folie aller contre soi et contre le monde → à tomber

la folie de Pw = sa fortune.

sa folie : jeter par la fenêtre les trésors intellectuels ds des cōs biens, si ce n'est que son don et un inépuisable

la dilap cō folie et cō fortune.

Afin d'avoir une idée d'ensemble du corpus selon le volet de l'enquête pour lequel les documents ont été produits, on se reportera au schéma heuristique des données ci-dessous.

4.2- Retour sur le traitement des documents

Du fait de la dimension personnelle et sensible à la fois de certaines informations livrées par de nombreux enquêtés, il a fallu opérer une anonymisation⁷⁷. Le choix de ce qu'il fallait anonymiser ou pas repose sur des échanges entre l'équipe de beQuali et Anne Gotman, dont un certain nombre de directives ont été dégagées. L'objectif était double : d'une part, faire en sorte que les témoins ne puissent pas être reconnus, ce qui impliquait de dissimuler les informations liées au respect de la vie privée (conformément aux obligations juridiques en vigueur) ; d'autre part conserver le maximum d'informations qui participent de l'intelligibilité du document, sans oblitérer le potentiel de réutilisation des données.

L'anonymisation des transcriptions d'entretien a été réalisée sur les fichiers numériques, cela afin de qualifier par un hyperonyme les informations enlevées ; par exemple : ((anonym:prénom)) ; ((anonym:ville moyenne de l'ouest de la France)) ; ((anonym:département où travaille l'enquêtée)) ; ((anonym:nom de l'entreprise)).

L'anonymisation des autres documents (questionnaires, notes, etc.) a été réalisée avant la numérisation des archives papier, en cachant par une bande de papier blanche l'information confidentielle.

L'enquête *Dilapidation et Prodigalité* est composée d'entretiens conduits auprès de groupes d'enquêtés divers (voir le [Schéma du corpus global de l'enquête](#) ci-dessous) dont la notoriété d'une part et la sensibilité des propos d'autre part se sont révélées hétérogènes. Ainsi, le protocole d'anonymisation a été modulé selon les composantes de l'enquête. Globalement, lorsque cela s'est avéré nécessaire, le choix a été fait de sacrifier les informations sur les lieux – l'enquête n'ayant pas de dimension géographique – au profit des informations sociologiques sur les enquêtés, de manière à préserver la richesse des indications sur leurs positions sociales (profession, statut marital, etc.). Cela a été suffisant la plupart du temps, notamment parce que nous avons affaire à des individus dotés d'une faible notoriété et que la sensibilité des données est atténuée par le fait que l'enquête date d'il y a plus de 25 ans. Le cas des dilapidateurs s'est avéré plus complexe car il s'agit de récits de vie très longs, donnant des détails précis sur l'histoire de la famille élargie, le risque de reconnaissance étant accentué par l'appartenance de certains enquêtés à la grande bourgeoisie, donc caractérisés parfois par un potentiel élevé de notoriété. Il a fallu, au cas par cas, identifier les éléments susceptibles de favoriser des ruptures d'anonymat, et réduire la précision de l'information sur de nombreux éléments biographiques, aussi bien des enquêtés que des membres de leur famille, voire de leurs réseaux de sociabilité et des personnes citées.

Les principes généraux d'anonymisation de l'enquête sont résumés dans le tableau ci-dessous :

⁷⁷ Anne Gotman a demandé aux dilapidateurs interrogés, avant la publication de l'ouvrage, de lire les portraits d'eux qui y étaient exposés ; ils lui ont tous « *donné quitus* ».

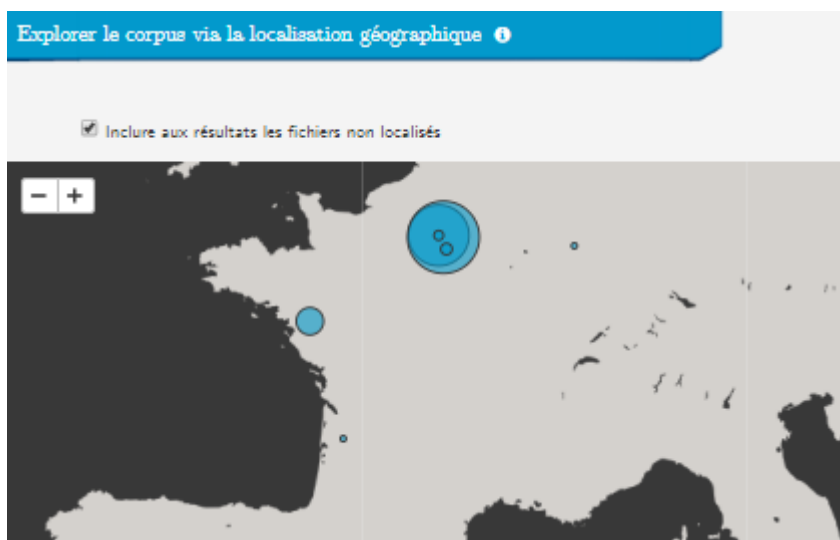
Cas courants	Préconisation	Anonymisation (exemple)
Données biographiques : Nom, prénom, adresse, date de naissance, etc.	Masquer l'information	<p>“Mme ((anonym:assistante sociale de l’entretien 25)) me faisait penser que peut-être” [entretien n°24, Assistante sociale]</p> <p>“moi j’habite ((anonym:ville d’Essonne où habite l’enquêtée)) depuis que je suis toute gamine, et bon ((anonym:nom du quartier)) ça n’a jamais été très bien réputé.” [entretien n°36, Accédant à la propriété]</p> <p>“Et c’est Mme ((anonym:la tutrice du couple)) qui a été nommée pour s’occuper de nous.” [entretien n°62, Famille surendettée]</p> <p>“Et ils m’ont remercié : Monsieur ((anonym:nom de l’enquêté)), vous faites partie des licenciés” [entretien n°66, Famille surendettée]</p>
Nom d’entreprises et d’établissements scolaires	Masquer l'information	<p>“Au lycée ((anonym:nom du lycée))” [entretien n°8]</p> <p>“Mon père était... quand j’étais plus petite, il travaillait pour ((anonym:nom de la société)) c’est une énorme usine d’aluminium à ((anonym:ville industrielle du Québec)) [entretien n°30]</p>

Facteurs de risque propres à un groupe d’enquêtés	Groupe concerné	Préconisation d’Anne Gotman	Anonymisation (exemple)
Sociétés familiales présentant un risque élevé de ré-identification, en raison de leur notoriété ou du caractère peu courant de l’activité	Prodigues-dilapidateurs	Supprimer des passages détaillés sur des sociétés gérées par les enquêtés ou leur famille	“un inventeur qui faisait de la ((anonym:transformation agroalimentaire)), ((anonym:passage anonymisé détaillant le processus de transformation)). C’était la première fois qu’on faisait ça” [entretien n°54-1]
Métiers/postes relativement rares des enquêtés ou de leur entourage proche	Prodigues-dilapidateurs	Remplacer par une information plus générale	<p>“Tu sais comme mon père était ((anonym:homme d’affaire)) [entretien n°53-1]</p> <p>“A ce moment-là en plus ((anonym:mari de l’enquêtée)) est devenu ((anonym:activité du mari, artiste)) [entretien n°53-1]</p>

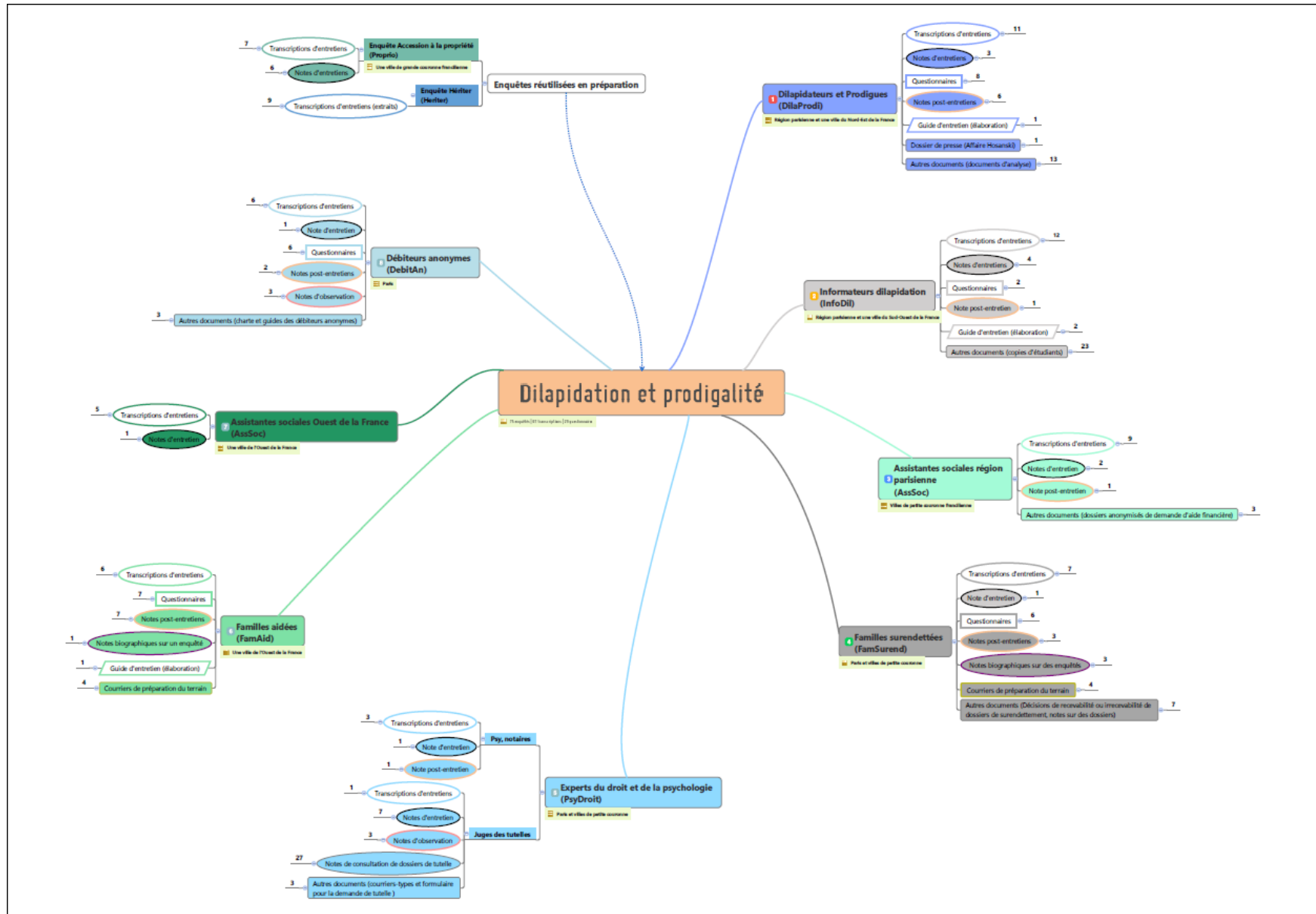
Risques moindres propres à des groupes d’enquêtés	Groupe(s) concerné(s)	Préconisation d’Anne Gotman	Informations conservées (exemple)
Histoires familiales anciennes (ex: dans les entretiens n°44 et 45, les faits datent du début du XXe siècle)	Informateurs sur la Dilapidation	Compte tenu du caractère peu sensible de ces entretiens, des prénoms ou initiales de personnes citées ont pu être conservés pour permettre la compréhension des propos et le repérage des relations entre individus cités	“il avait donc épousé cette grand-mère B. qui était une femme parmi toutes les soeurs B.” [entretien n°44]

De façon plus anecdotique on peut citer d'autres motifs d'anonymisation, comme cette demande explicite de discrétion formulée au moment de l'entretien *"ils m'ont donné un peu d'argent pour ce voyage". ((anonym:passage supprimé à la demande de l'interviewée))... j'espère que tu vas pas faire paraître ça". [entretien n°53-1]* ou un extrait dans lequel un enquêté décompose les syllabes de son nom pour expliquer comment il a construit son pseudonyme [entretien n°58].

Les noms des villes de banlieue parisienne et de l'ouest de la France ayant été anonymisés dans les entretiens, ils le sont également dans les métadonnées géographiques des fichiers. C'est pourquoi l'exploration du corpus par la carte ([Explorer le corpus via la localisation géographique](#)) ne permet pas d'identifier les lieux exacts des entretiens. Les lieux cartographiés ont été choisis par équivalence pour leur proximité géographique et parce qu'ils possèdent des caractéristiques communes aux lieux d'enquêtes réels.



Exploration du corpus par la localisation géographique, site beQuali



Pour mémoire, voici la description que Anne Gotman (1995, p. 326-328) fait des dossiers qu'elle a consultés (sur lesquels on ne dispose que de notes manuscrites, et d'aucun original). Chaque dossier est classé en deux ensembles :

- Un premier ensemble concerne l'ouverture de la mesure et son éventuelle transformation : la requête, les pièces d'état civil, les avis médicaux, les courriers divers échangés par le juge et les différents protagonistes, les rapports d'enquête, les procès-verbaux d'audition, les pièces bancaires et comptables, les actes notariés et les documents administratifs relatifs à la situation matérielle de l'intéressé, les ordonnances et enfin le jugement.
- Un second ensemble concerne l'application de la mesure, et peut comporter de nouveaux échanges de courrier entre le tuteur, le curateur ou le gérant de tutelle, l'intéressé et le juge notamment, ainsi que les comptes annuels rendus au juge par l'administrateur des biens ayant à charge la perception et l'emploi des ressources de la personne protégée.

Ces deux sous-ensembles sont classés par ordre chronologique, selon le déroulement des événements tels qu'ils sont présentés au juge. Ces dossiers contiennent essentiellement trois types d'information : des renseignements sur le majeur protégé, sur son entourage et sur son patrimoine. Ceux-ci ne sont que les traces administratives de situations familiales et interactives dont l'histoire et le développement échappent pour une large part à l'observateur⁷⁸. Par ailleurs les juges peuvent ne pas consigner *tous* les éléments dès lors qu'ils disposent des pièces suffisantes pour instruire le dossier. A cela s'ajoute l'inégale importance des dossiers selon l'ancienneté de la mesure qui peut remonter à vingt années ou plus (les mainlevées restent peu fréquentes), avec transfert le cas échéant d'un tribunal à l'autre, ou encore selon l'importance du patrimoine, le nombre d'acteurs concernés, et la complexité des intérêts en cause. Le volume du dossier, qui peut aller de dix à cinquante ou soixante pièces, est donc un premier élément d'appréciation de l'« affaire », tant au niveau patrimonial que social.

5-Analyse

On se concentrera dans ce qui suit sur la phase d'analyse ayant porté sur les données de première main collectée par Anne Gotman mais aussi, secondairement, sur le travail d'analyse effectué à partir des dossiers de tutelle et de curatelle. Pour décrire ces opérations – qu'elle a effectuées seule – on dira d'abord quelques mots du processus d'analyse de manière générale. On développera ensuite le travail de typologisation mené sur la dilapidation à partir des entretiens de dilapidateurs, pour ensuite exposer la classification des modèles de traitement judiciaire de la prodigalité.

⁷⁸ Par exemple, la codification des requêtes, lorsqu'elles émanent d'une institution, sont des formulaires pré-rédigés, et, lorsqu'elles sont le fait de particuliers, ont souvent déjà la formulation juridique nécessaire à leur recevabilité. Anne Gotman souligne le fait que la plupart du temps, des contacts préalables ont été pris entre le requérant et le juge, au cours desquels ce dernier a pu précisément indiquer la manière dont il convient de rédiger la requête.

5.1- Retour sur la démarche générale d'analyse

Avant d'aborder les opérations pratiques qu'Anne Gotman a réalisées, il faut préciser que la phase d'analyse a été marquée par une difficulté, liée à l'arrêt de l'enquête durant une année, entre 1993 et 1994. Cet arrêt a eu pour conséquence que les matériaux collectés relatifs au surendettement n'ont pas été à proprement parler analysés. En l'espèce, Anne Gotman estime s'être « *trouvée devant des dérèglements sociaux et psychologiques* » qui lui apparaissaient sinon incompréhensibles, du moins « *difficiles à appréhender sociologiquement* ». Cela explique qu'elle ne voyait plus le rapport avec la dilapidation et n'a rien fait finalement de ce matériau. Elle a néanmoins repris l'enquête en 1994, « grâce à Wittgenstein ». Durant cet intermède, elle continuait à lire sur le sujet, et notamment la biographie de cet auteur. C'est par le biais d'un article consacré à ce dernier, que lui avait commandé la revue *Communication*, qu'elle a relancé l'enquête⁷⁹. Elle a alors fait le choix de se concentrer, pour ce qui concerne le premier volet de l'enquête, sur le cas des dilapidateurs et des informateurs sur la dilapidation. Les matériaux collectés dans le cadre de l'analyse de la prodigalité saisie par le droit ont, quant à eux, été analysés et constituent la base de la seconde partie de l'ouvrage (cf. infra). L'analyse ne s'est donc pas faite en une seule phase, pour l'ouvrage, mais en plusieurs étapes, selon les opportunités qu'Anne Gotman a eues de développer tel ou tel aspect du sujet, que matérialisent les quelques articles et chapitres d'ouvrage qu'elle a produits entre 1991 et 1994 (cf. infra).

La méthode d'analyse globale s'apparente à une démarche typologique. Concernant les entretiens de dilapidateurs et d'informateurs sur la dilapidation, Anne Gotman a procédé à une « analyse des discours », plus précisément à une « analyse de contenu, qui en est un sous-ensemble » (Blanchet, Gotman, 2012, p. 89)⁸⁰. Pour ce faire, elle a procédé à une « analyse par entretien », dont le protocole a consisté à analyser chacun des entretiens du corpus retenu comme un cas pouvant rendre compte à lui seul du processus de « production de soi » précédemment mentionné (*ibid.*, p. 93).

Pratiquement, Anne Gotman a travaillé exclusivement sur papier⁸¹. Elle a procédé à une lecture complète et approfondie des transcriptions de manière à avoir, à un moment donné, en tête tout le matériel, « comme des cartes qu'on bat ». Lors de cette opération, elle a pris dans certains cas des notes manuscrites en marge des transcriptions⁸², parfois en soulignant certains passages. Ces notes sont selon elles la première étape, inductive, d'une analyse par thème⁸³. Même si elle explique que la plupart du temps, « on n'en fait rien après », elle a également mobilisé des notes post-entretien : « *quand le texte est très prolifique, ça permet déjà de structurer un peu l'entretien* » et « *ça participe du travail de maturation* ».

Elle a ensuite réalisé des fiches d'analyse, une pour chaque entretien, organisées par thèmes. Ici, elle précise qu'elle avait « *le sentiment d'avoir fait quelque chose de très exhaustif, c'est-à-dire à la limite, l'analyse était aussi longue que l'entretien. Donc ça ne visait pas à réduire le matériel* ». Pour elle, « *c'était très rassurant d'avoir ce cadre, cette grille, pour traiter de vies entières, quoi, de biographies entières* ».

⁷⁹ Gotman, 1994, article publié dans le cadre d'un dossier sur le thème « Générations et filiations ».

⁸⁰ Il s'agit de comparer les sens des discours pour identifier les systèmes de représentation qu'ils véhiculent.

⁸¹ Elle n'a pas mobilisé les enregistrements audio car selon elle, « l'analyse de l'écoute ne permet pas la communicabilité des procédures effectives de production des résultats » (*ibid.*)

⁸² Ces notes n'ont pas été mises à disposition dans les versions numérisées des transcriptions. Elles sont consultables directement sur les archives papier.

⁸³ Consistant à faire le lien entre l'énoncé et le signifié pour pouvoir mémoriser, visualiser, et revenir au texte.

Dans ce processus, une grille d'analyse commune a été élaborée, de manière inductive, puis (ré)appliquée à l'ensemble du corpus. Cette grille portait sur cinq points : l'origine de la fortune ; les modèles économiques familiaux ; le mode de socialisation économique de l'héritier ; la position de l'héritier vis-à-vis de l'héritage ; l'usage de l'héritage et les modalités de dilapidation en tant que comportement économique et d'affiliation familiale.

L'élaboration de la grille d'analyse lui a pris du temps, l'analyse de chaque entretien également – plusieurs jours de travail pour un seul entretien. L'interprétation de certains entretiens pouvait également se révéler difficile. Dans ce cas, Anne Gotman a mis en œuvre une procédure qu'elle avait pris l'habitude de pratiquer depuis ses débuts dans la recherche, à savoir des séances de travail en groupe sur l'interprétation croisée des entretiens⁸⁴. Elle a également intégré des cas littéraires dans l'analyse, comme indiqué précédemment. A ce propos, elle indique avoir observé, pour l'ensemble des entretiens, et notamment dans le cas des dilapidateurs, un mode très construit de présentation de soi, qui renvoyait à une perspective autobiographique. C'est toutefois la lecture de la magistrale biographie de Wittgenstein par Ray Monk qui, après plusieurs mois d'interruption, lui permit de reprendre le travail d'analyse. Tout corroborait ses hypothèses : *« j'avais tous les éléments de ses rapports familiaux, de ses rapports à son travail, de ses rapports... qui collaient complètement, quoi, à mes cas, si j'ose dire, vivants. Alors je me suis dit "pourquoi pas ?", "pourquoi pas prendre ce cas historique, dans la mesure où la dynamique est bien... illustre parfaitement le mécanisme à l'œuvre dans les interviews ?" »*. Elle a ensuite élargi ce type d'association à un nombre plus important de références romanesques ou (auto)biographiques, *« pour mettre bien en évidence le type de dilapidation à laquelle on avait à faire. Parce que je trouve que les romanciers souvent disent beaucoup mieux que les sociologues les choses »*.

En ce qui concerne l'analyse des dossiers de tutelle et de curatelle, la même posture inductive a été mise en œuvre, de manière à élaborer une grille qui lui a permis de qualifier chaque dossier et d'élaborer une classification, laquelle sera présentée un peu plus loin. Evoquons simplement ici la démarche mise en œuvre. Anne Gotman indique à ce propos s'être appuyée sur des *« catégories de mémoire, globales »*, des *« types évidents »* ; *« puis on essaie de voir des critères qu'on a en tête »*, en retournant vers les dossiers eux-mêmes. Certains de ces critères sont factuels, d'autres plus interprétatifs ; globalement, ils forment un mélange entre des catégories indigènes, juridiques, et les catégories de la chercheuse elle-même. Dans un deuxième temps, cette première classification est retravaillée, afin d'être stabilisée au regard de critères eux-mêmes objectivés.

Cet effort de classification s'intègre dans une démarche historique plus large visant l'exploitation de sources historiques afin d'identifier l'évolution des définitions juridiques de la prodigalité depuis le Droit romain jusqu'à aujourd'hui. Ce travail a servi d'ossature à la seconde partie de l'ouvrage (cf. infra). On en trouve des traces dans les archives de l'enquête, sous la forme d'un texte récapitulatif ces définitions, auxquels est attaché un tableau synthétique ainsi qu'une légende⁸⁵, sorte de mode d'emploi permettant de saisir les codes et catégories utilisées.

⁸⁴ On trouve une trace de cette pratique dans les archives ; voir par exemple le document *cdsp_bq_s6_ana_entr_indv_fr_cmptr_DilaProdi*, au sujet d'un entretien discuté au sein d'un groupe de travail constitué de divers spécialistes, organisé par la MIRE.

⁸⁵ Cf. les documents suivant : *cdsp_bq_s6_ana_meth_code_fr_nomcl_General1* ; *cdsp_bq_s6_ana_meth_code_fr_table_General* ; *cdsp_bq_s6_ana_meth_code_fr_nomcl_General2*

5.2- Les modèles de la dilapidation

5.2.1- Elaboration de la première typologie exposée dans l'ouvrage

A l'issue de cette phase interprétative, la chercheuse s'est retrouvée face à un problème de taille : elle ne voyait pas comment elle pouvait « *réduire l'histoire singulière à une typologie* ». Elle a alors pris une « *décision majeure* » consistant à « *traiter au cas par cas* ». Ainsi, au lieu « *d'écraser les modes singuliers de construction de soi sous ces caractéristiques transversales* » auxquelles renvoie la grille d'analyse, elle s'est employée à « *mettre en évidence la façon dont chaque dilapidateur jouait sur ces registres pour se différencier et trouver sa cohérence* » (*ibid.*, p. 94 et s.). En entretien, elle indique être tout de même arrivée assez vite à la production d'une typologie⁸⁶. Elle a en effet pu rapidement observer « *des contrastes assez accusés entre ces formes de dilapidation* » et entre dilapidateurs : certains qui « *non seulement se l'approprient, mais en font leur unique ressource* » et d'autres « *plutôt dans un refus d'hériter* » ou marqués par « *une impossibilité de s'approprier l'héritage* ». Pour résumer, « *le nœud, un petit peu, de l'affaire, c'était les conditions de réception de l'héritage. De quel héritage il s'agissait, d'où il venait, et comment il était reçu. Et c'est ça qui déterminait* ».

Pour étayer son analyse, la chercheuse a pris en compte la « *variation dans l'étiquetage des pratiques* » par les enquêtés eux-mêmes, constatant que « *le caractère plus ou moins avoué et avouable de la dilapidation* » permet de caractériser globalement deux sous-populations de dilapidateurs :

- les *dilapidateurs* proprement dit, ayant consommé la part de la fortune familiale qui leur était revenue par héritage (ou par dot et avance sur héritage), mais qui ne se reconnaissent généralement pas eux-mêmes comme dilapidateurs
- les *prodigues*, qui ont donné ou abandonné leur héritage et qui au contraire s'autoproclament volontiers « dilapidateurs » (1995, p. 79).

Anne Gotman retrouve ici, exacerbées et inversées, « *les catégories de l'appropriation de l'héritage identifiées dans les pratiques ordinaires de l'héritage* », à savoir la logique « *profit* » et la logique « *culte* »⁸⁷ (1995, p. 79) :

- la logique « *profit* » est suivie – à l'excès – par des héritiers qui sont toujours restés inclus dans l'économie familiale et dont l'héritage constituait la ressource unique de revenus ; ils se positionnent principalement en récepteurs et en créanciers
- la logique « *culte* » est suivie – également à l'excès – par des héritiers prodigues qui sont sortis de l'économie familiale et qui ont pour l'essentiel laissé leur fortune en déshérence ou l'ont distribuée, la considérant comme incompatible avec une logique d'autonomisation ou d'autosuffisance personnelle ; ils se positionnent essentiellement en donateurs débiteurs

Ce détour lui permet de caractériser deux figures idéales typiques :

- les « *mangeurs* » ou « *consommateurs* » d'héritage – autre nom des dilapidateurs – sont décrits comme des personnes qui estiment avoir subi leur sort (lequel est joué

⁸⁶ Sur sa conception de la typologie, *ibid.*, p. 99.

⁸⁷ Cette logique implique de ne pas toucher au legs, même si cela a un coût comme l'impossibilité de compenser des difficultés financières ou de réaliser un investissement qui ne pourrait pas se faire autrement.

par leurs parents), comme dépossédés de leur destin, ce qui sert d'argument à la dilapidation (*ibid.*, p. 149-150)

- à l'inverse, les « liquidateurs » – autre nom des prodigues – se révèlent davantage comme des individus acteurs de leur destin, en recherche d'auto-fondation ou d'autonomisation

Le tableau ci-dessous résume les grandes lignes de ces deux modèles de la dilapidation.

	Logique	Mode de consommation	Position	Place dans le cycle transmission-réception	Place dans l'économie familiale	Situation dans les rapports sociaux
Dilapidateurs (consommateurs, mangeurs d'héritage)	profit	Epuisement / consommation	Receveur / créancier	Pas de passage vers la place de retransmetteur	En dedans	Joués par les rapports sociaux
Prodigues (liquidateurs)	culte	abandon / distribution	Donateurs -débiteurs	Refus de la place de receveur et surinvestissement de la place de redistributeur	En dehors	Autofondation / autonomisation (acteurs de leur destin)

Comme évoqué précédemment, ces deux figures idéales typiques ne sont toutefois pas exclusives l'une de l'autre (Gotman, 2000, p. 42). Dans les faits, les enquêtés peuvent emprunter des traits de l'un et l'autre type.

5.2.2- Eléments d'analyse non publiés

Dans le texte intitulé « la dilapidation : trouble de la transmission », Anne Gotman précise le cadre d'analyse à la fois situationnel et processuel qu'elle met en œuvre. Ce cadre n'est repris que de manière très synthétique dans l'ouvrage. Il apporte un éclairage utile à la compréhension des opérations typologiques menées en amont. Pour résumer, Anne Gotman développe deux prismes.

Le premier est processuel et l'amène à mettre l'accent sur la carrière des déviants potentiels que sont les prodigues ou dilapidateurs⁸⁸. En reprenant les termes de Howard Becker, elle distingue trois catégories de dilapidateurs: ceux qui sont reconnus tels et se reconnaissent tels, ou dits « conformes » ; ceux qui sont considérés comme dilapidateurs mais ne se reconnaissent pas sous cette étiquette, ou dits « accusés à tort » ; enfin ceux qui ne sont pas considérés comme tels et qui se proclament dilapidateurs, ou dits « secrètement déviants ». Elle distingue également trois types de carrière eu égard à la formation de la dilapidation : occasionnelle, temporaire et durable. Le croisement entre ces deux séries de critères lui permet de distinguer quelques dilapidateurs, qui se caractérisent par des profils différents au regard de ces catégories. Le tableau suivant présente quelques portraits de dilapidateurs :

⁸⁸ On retrouve ce prisme dans l'analyse de l'auto-étiquetage exposé dans l'ouvrage (p. 79).

Cas (pseudo dans la publication et n° entretien beQuali)	Formation de dilapidation	Forme de déviance	commentaire
Sparsio, entretien n°58	temporaire	pleinement déviant	portrait d'un repent ⁸⁹ ; grande vie (vivre comme les grands) avec héritage de jeunesse ; rejoue l'abandon, se voit abandonné et abandonne son argent
Le « donneur d'héritage », entretien n°56	occasionnelle	secrètement déviant	portrait d'un donneur ; don d'un héritage de jeunesse à une œuvre sociale ; rejoue le don, se voit doté, donné (trop) et redonne
Leo, entretien n°55	durable	accusé à tort	portrait d'un joueur ; absorption régulière de revenus familiaux avec jeux à plein temps ; dépense à peu près contrôlée mais défaut d'acquisition des ressources
Le « mangeur d'héritage », entretien n°54	durable	accusé à tort	portrait d'un viveur ; fonte lente d'un héritage anticipé avec montage d'affaires et dépenses de train de vie
La « fille-cadette », entretien n°53	durable	pleinement déviant	portrait de joyeux de dilapidation ; dilapidation rapide de dot, avec montage d'affaires et en dépense de train de vie
Equus, entretien n°57	occasionnelle	secrètement déviant	portrait d'un « interdit » ; non appropriation d'héritage, impensable avec déperdition de valeur

Le second prisme intègre les stratégies familiales, les troubles de la transmission et le rapport au don. Ici, Anne Gotman montre que les dynamiques ou mécanismes précédemment exposés agissent « à l'intérieur de sous-cultures familiales spécifiques, la dilapidation empruntant à sa culture d'origine les instruments de sa dilapidation » (1995, p. 189-190). Par exemple, « le fils de l'homme d'affaires dilapide en montant des affaires ; l'aristocrate en jouant sa fortune, les héritiers de fortunes faciles en menant des vies faciles ; les descendants de bienfaiteurs en distribuant des bienfaits, les enfants du travail en se tuant au travail » (*ibid.*). On rejoint en l'espèce les thèses de la sociologie interactionniste de la déviance : « la déviance est à trouver non dans l'individu lui-même mais dans les interactions de groupe, véritable noyau de la déviance » (1995, p. 190). Dès lors, les dilapidations, bien que facteurs de marginalisation familiale, se font en rapport avec la culture familiale, dans le droit fil des habitudes familiales, ou à contrepied. Elles oscillent entre deux significations extrêmes, la distance et la fusion, comme autant d'idéaux types. Anne Gotman précise néanmoins que chacune de ces logiques comprend des modalités différentes, selon la position de l'entourage, les modalités de désinvestissement familial. Le tableau qui suit présente quelques portraits types de dilapidateurs ou de prodiges que la chercheuse caractérise sur ce plan.

Cas	Formes de liens	description
Le « donneur d'héritage », entretien n°56	distance	dissidence, auto-déshéritage, refus du statut d'héritier, désaffiliation, et éloignement de la famille d'origine
Le « mangeur d'héritage », entretien n°54 La « fille-cadette », entretien n°53 Leo, entretien n°55	fusion	dépendance, posture de créancier et éventuellement de cadet, de fils de famille, maintien dans position d'affiliation, héritier-enfant
Sparsio, entretien n°58 Equus, entretien n°57	liens intermédiaires	stratégies de fuite, peuvent aboutir à des effets de marginalisation ou d'exclusion radicale (la fuite est évoquée à plusieurs reprises dans l'ouvrage)

⁸⁹ Qualifié de repent par Anne Gotman car il a mis fin à sa période de dilapidation, mais aussi parce qu'il a conservé les normes dominantes qu'il s'est trouvé incapable de suivre à un moment donné de son existence.

Toujours dans ce texte intermédiaire, elle approfondit la dimension processuelle de son analyse : pour produire la dilapidation deux facteurs – des opportunités⁹⁰ et des ruptures⁹¹ – doivent nécessairement se rencontrer. La dilapidation n'est donc pas « préinscrite dans le destin de l'individu », mais construite, « en réponse à une situation ou un enchaînement de situations » ; la conséquence de ce qui précède est qu'il est préférable pour l'individu concerné, à un moment donné, « d'échanger, provisoirement ou non, le système de normes dominantes pour un autre système de normes, pour une rationalité autre ». Ce point de vue a plusieurs prolongements. D'abord, la dilapidation ne doit être vue que comme une « infraction à ce qui n'est encore une fois qu'une règle tacite vis-à-vis de laquelle bien des arrangements sont possibles et pris ». Ensuite, les dilapidations ne sont pas nécessairement intentionnelles et ne se font pas nécessairement d'un coup, ce qui fait dire à Anne Gotman que « la dilapidation, plutôt qu'un grand geste est souvent la somme de petites dilapidations ». En outre, en tant que constructions progressives d'une expérience, elles peuvent se « pratiquer à moyen et long terme, au quotidien, et se maintenir comme « mode de vie » intégré, pour peu que l'entourage le tolère (ou s'en fasse le complice) et que l'institution soit tenue en dehors ». Au total, il faut admettre, selon la chercheuse, que les individus concernés puissent changer de systèmes de normes au cours de leur existence, et qu'il n'y a donc pas étanchéité entre deux catégories d'individus, les dilapidateurs et les autres.

Ces tentatives de classification, n'ont pas été intégrées dans l'ouvrage⁹². Dans les comptes rendus des (longs) portraits d'enquêtés qui y sont faits, la chercheuse a plutôt essayé de « brosser des tableaux composites » et d'illustrer l'alliage des postures (1995, p. 191), et ne propose donc pas de classification stricto sensu. Pour Anne Gotman, « des bouts ou séquences d'entretiens illustrent une modalité, une forme, une caractéristique de la dilapidation. Plusieurs enquêtés peuvent illustrer ces éléments et pas d'autres. Et plusieurs enquêtés peuvent se ressembler davantage sur certains points »⁹³.

5.3- L'analyse des dossiers de curatelle et de tutelle

5.3.1- Préalables à l'analyse : à la recherche de l'introuvable prodigalité

Au moment d'exploiter les dossiers de tutelle et de curatelle, Anne Gotman avait en tête la difficulté de trouver des prodiges protégés par la justice. La première difficulté à laquelle elle a été confrontée est liée à la très grande diversité de la population concernée : personnes âgées, adultes handicapés, jeunes et moins jeunes, « instables sociaux » en butte à l'alcoolisme, au chômage, aux conflits familiaux », etc., autant de formes d'incapacités qui

⁹⁰ Anne Gotman vise ici, au titre des « sollicitations extérieures », « une possibilité soudaine qui brouille le rapport aux temps, le cours normal du temps » : un héritage précoce, un afflux d'argent produit de jeux de hasard, ou une offre de crédit (qui équivaut à une anticipation sur des ressources futures).

⁹¹ Anne Gotman vise ici, au titre des « sollicitations intérieures » cette fois-ci, des phénomènes de dévaluation ou de surévaluation de l'argent liés à des ratés affectifs de la transmission.

⁹² On retrouve néanmoins, à plusieurs endroits de l'ouvrage, des termes ou notions développés dans ce texte, comme autant de traces de cette analyse intermédiaire. Par exemple les termes « pleinement déviants » ou « accusés à tort » sont mobilisés dans le dernier chapitre de l'ouvrage, sur la description des trois types analysés dans les dossiers de tutelle / curatelle (cf. infra).

⁹³ Anne Gotman a mis en œuvre un système de codes pour établir le plan final de l'ouvrage, qui s'articule avec un plan de découpage des entretiens et des liens entre entretiens pour la réalisation des chapitres. On trouve des traces de ce système de codage dans les archives de l'enquête, voir par exemple le document `cdsp_bq_s6_ana_meth_code_fr_plans_General`.

rendaient difficile d'isoler le cas spécifique de la prodigalité, « sachant toutefois que la loi organisant la protection des incapables majeurs prévoyait un espace spécifique pour cette catégorie précise » (1995, p. 322-323). Les juges rencontrés déclaraient « n'avoir qu'un ou deux cas de prodigalité par an, au maximum trois ou quatre (sur un volume annuel de plusieurs centaines de dossiers) » : aujourd'hui, « les prodiges n'ont plus qu'une signification anecdotique » (*ibid.*). En tant que catégorie juridique propre, la prodigalité s'avérait donc introuvable, du moins à première vue : elle est devenue un opérateur parmi d'autres de l'administration des mesures de protection des incapables. Néanmoins, Anne Gotman a pu constater que si « la prodigalité est introuvable en tant que motif de décision, elle reste opératoire dans les différentes catégories indigènes - maladie mentale, handicap et cas sociaux - à l'endroit ou à rencontre desquelles, lit-on souvent, tutelles et curatelles sont déclenchées, bien que noyée dans l'altération des facultés personnelles » (*ibid.*, p. 323-324).

5.3.2- Etablissement d'une typologie / classification

Pour interpréter les dossiers et en tirer une typologie, Anne Gotman a mobilisé une grille d'analyse complexe.

D'abord, pour dégager les stratégies des requérants et le sens des mesures demandées ou prises par la justice, elle a retenu une première série de critères (p. 328) :

- les faits allégués, qui peuvent être de deux sortes : des faits de prodigalité, ainsi que des troubles et affections psycho-physiologiques
- la situation sociale et familiale des protagonistes : ici entrent notamment en ligne de compte les ressources du prodigue, la place et la configuration de son environnement familial, et le type d'insertion sociale qui le caractérise
- les interactions entre protagonistes dans le cadre de la procédure : ici Anne Gotman prend en compte l'origine de la requête, la position et les interventions de l'intéressé et de l'entourage, ainsi que les arguments employés à cet effet

Cette première série de critères est complétée par une deuxième série qui lui a permis de mettre en évidence trois éléments caractéristiques de la procédure judiciaire en matière de prodigalité :

- le type d'arbitrage mis en œuvre dans le jugement : conflictuel ou consensuel
- les enjeux sous-jacents au déclenchement de la mesure : régler le sort d'un individu, régler un différend, trouver un compromis
- la forme du conflit résultat de la procédure, qui peut être très diverse (cf. infra)

Du dépouillement de ces dossiers et de l'articulation entre ces deux séries de critères a résulté une classification des dossiers en trois groupes de configurations, à travers lesquels se donnent à voir différentes formes de prodigalité : par défaut, par faiblesse, par excès. C'est ce que résume le tableau suivant.

Premier niveau de critères (stratégie des requérants et sens des mesures prises)	Deuxième niveau de critères	groupes de configurations (classification)
<i>Faits allégués</i> - fait de prodigalité - troubles et affections psycho- physiologiques	<i>Type d'arbitrage mis en œuvre dans le jugement</i> - conflictuel - consensuel	Prodigalité « par défaut »

<p><i>Situation sociale et familiale des protagonistes</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - ressources du prodigue - place et configuration de l'environnement familial - type d'insertion sociale 	<p><i>Enjeux sous-jacents au déclenchement de la mesure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - régler le sort d'un individu - régler un différend - trouver un compromis 	<p>Prodigalité « par faiblesse »</p>
<p><i>Interactions entre protagonistes dans le cadre de la procédure</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - origine de la requête - position et interventions de l'intéressé et de l'entourage - arguments employés 	<p><i>Formes de conflits</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - dénuée de tout conflit, ou rares désordres conjugaux (prodigalité comme motif de séparation et de divorce) - conflits familiaux plus ou moins ouverts : ligne descendante (parents contre enfants) ; ligne ascendante (enfants contre parents, ou contre un élément tiers – étranger à la famille) ; membres plus lointains de la parentèle (frères, sœurs et cousins) 	<p>Prodigalité « par excès »</p>

Le dernier chapitre de l'ouvrage est consacré à la description fine de chacun des types de prodigalité. Anne Gotman y écrit notamment que des dossiers de « prodigalité par excès » sont quantitativement plus rares que les deux autres. Pratiquement, « ils sont considérés par les juges comme difficiles car ils impliquent, beaucoup plus ouvertement que les autres, de véritables arbitrages, et servent une « justice familiale » que certains estiment à la limite ne pas avoir à rendre. C'est dans ce type de dossiers également que la médicalisation est la moins nette, ou bien, si elle existe, que la pathologie invoquée est la plus « malade » ». Correspondant typiquement au portrait qu'on se fait du prodigue, c'est « parmi ces dossiers que l'on retrouve ces classiques de la nosographie psychiatrique que sont les cas de grande prodigalité maniaque » (p. 342-343). Le tableau suivant résume les résultats exposés dans l'ouvrage, de manière synthétique, en reprenant les deux niveaux de critères précédemment exposés.

	Prodigalité « par défaut »	Prodigalité « par faiblesse »	Prodigalité « par excès »
Faits allégués	Forme négative de prodigalité : défaut d'acquisition des ressources	Faits de prodigalité avérés bien que faibles (plus proches de l'abandon que de la dépense active) : traites de loyer et factures courantes impayées, avec éventuellement menaces d'expulsion & chèques sans provision, achats répétitifs, dettes de jeu, dons. Certains dossiers font mention d'affections psychopathologiques	prodigalité visible, ostensible voire provocante : dépenses inconsidérées (livrets d'épargne vidés, signatures de contrats fantaisistes, chèques sans provision, factures impayées, dettes oubliées, etc.), défaut d'acquisition des ressources (arrêts de travail intempestifs), voire troubles psychiques et mentaux (dépression, débilité légère)
Situation sociale et familiale des protagonistes	Personnes d'âge variable ; atteintes d'affections durables, graves, voire de handicaps psychomoteurs profonds ou de détérioration des facultés mentales liée à l'âge. Aucun ne travaille. Ils ont pour ressources des allocations pour adultes handicapés, des pensions d'invalidité et des aides diverses (allocations logement notamment)	Population extrêmement diverse sur tous les plans. Ils ont pour la plupart, au sein de leur entourage, des relations privilégiées, investies positivement	personnes en processus de désinsertion sociale (jeunes célibataires précaires ou retraités) Désaccords – parfois violents - entre l'entourage et le majeur concerné sur l'usage que ce dernier peut faire de ses ressources. Arbitrage explicite entre intérêts contraires
Interactions entre protagonistes dans le cadre de la procédure	Requérants dont les personnes dépendent (hôpitaux psychiatriques et généraux, maisons de retraite, travailleurs sociaux, parents) dans la plupart des cas, l'intéressé n'est pas entendu, car considéré comme incompetent. Les requêtes portent exclusivement sur l'altération des facultés personnelles	requérants = les établissements de soin, l'entourage proche et plus rarement les prodigues eux-mêmes ; ceux-ci sont entendus, reconnaissent les faits, et conviennent le cas échéant de la nécessité d'être aidés, assistés pour pallier leur manque de volonté accord entre l'institution judiciaire et l'intéressé et/ou sa famille sur la situation de prodigalité et les mesures de protection à prendre ; correspond au type du prodigue « pleinement déviant »	Requérants = cercle des proches, les destinataires de la mesure y étant violemment opposés. Leur volonté n'étant pas empêchée, ces derniers sont entendus la plupart du temps par le juge et contestent les faits allégués et l'opportunité de la mesure. La mesure est prise à la fois pour assurer la sécurité matérielle du majeur et pour défendre la famille des conséquences matérielles qui pourraient résulter de sa conduite (empêcher le majeur de tomber dans le besoin et d'y faire tomber les siens) Correspond au type du prodigue « accusé à tort »
Formes de conflit et d'arbitrage	dénué de tout conflit Arbitrage consensuel	les divergences d'intérêts avec l'entourage sont réduites et susceptibles de compromis	conflit familial ouvert, s'inscrivant plus ou moins explicitement dans un contentieux déjà ancien Arbitrage conflictuel
Mesures prises	En majorité tutelles et curatelles renforcées, la plupart du temps préventives	En majorité curatelles renforcées a posteriori ; but = limiter un usage inconsidéré des ressources et conseiller le majeur dans sa gestion	Les mesures prises – a posteriori – sont en majorité des curatelles

6-Postérité de l'enquête

6.1- Principaux résultats publiés

Anne Gotman a tiré, directement ou indirectement, une quinzaine de publications de cette enquête, dont l'ouvrage principal, publié en 1995 :

- « Bons et mauvais dons. Aperçus sur les frontières de la prodigalité », *La Revue du MAUSS*, 1991, n°13, pp. 30-51
- « De l'héritage à la dilapidation » *Autrement*, série « Mutations », n°132, 1992, pp.133-143.
- « Les cadets de leurs soucis. Positions de cadets et pratiques de dilapidation », *Ethnologie française*, n°2, 1992, pp. 126-134.
- « Prodigalité, tutelle et curatelle. Normes en jeu et arbitrages », in Y. Grafmeyer (dir.), *Milieus et liens sociaux, PPSH-Rhône-Alpes, Les chemins de la recherche*, 17, 1993, pp. 35-55
- « Dilapidation, déshéritage, et filiation. Wittgenstein est-il un moderne ? », *Communications*, n°59, 1994, pp. 149-176
- « La double figure de la dilapidation », in P. Pestieau, *Héritages et transmissions intergénérationnelles*, Louvain-La-Neuve, De Boeck, 1994, pp. 88-107.
- *Dilapidation et prodigalité* Paris, Nathan, 1995, 368 p.
- « Dilapider l'héritage : passer son tour, le bloquer », in B. Prieur (dir.), *Les héritages familiaux*, Paris, ESF, 1996, pp. 49-61.
- « Dettes et dépendances », in *Anthropologie et clinique : Recherches et perspectives*, Rennes, Éditions de l'ARCP, 1996, pp. 213-223.
- *L'héritage*, Paris, PUF, 2006, 128 p.
- « L'individu saisi par l'héritage », *Comprendre*, n°2, 2001, pp. 223-238.
- « Le prodigue saisi par le droit », *Idées économiques et sociales*, n° 166, 2011, pp. 24-30
- Blanchet, A. Gotman, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Armand Colin, 2012, 128 p. (1^{er} édition en 1992)
- « Mode à loisir et prodigalité », in G. Erner, *Mode, où est ta victoire ?*, Paris, L'Herne, coll. « Essais », 2013, p. 119-139.
- « Le réveil des relations successorales. Logiques sociologiques et paradoxes des diverses formes de renonciations successorales établies par la réforme de 2006, à la lumière d'une enquête auprès des notaires » In C. Pérès (dir.), *Renonciations successorales : quelles pratiques ?*, pp. 213-226, Defrénois (Lextenso), coll. « Expertise notariale » 2017
- « Les renonciations de fait comme forme de désintéressement familial » in C. Pérès (dir.), *Renonciations successorales : quelles pratiques ?*, pp. 227-236 (Defrénois (Lextenso), coll. « Expertise notariale » 2017
- « Gaspillage, dilapidation, prodigalité : ou comment se débarrasser des liens », in Valérie Guillard, dir., *Du Gaspillage à la Sobriété Avoir moins d'objets et/ou Etre mieux ?*, Bruxelles, De Boeck) (à paraître)

L'ouvrage *Dilapidation et prodigalité* est divisé en deux grandes parties précédées par une importante introduction théorique contextualisant la recherche à travers, successivement, la présentation d'un fait divers de dilapidation, des notions de beau geste et de gaspillage, ainsi que de potlach et de dilapidation. La première partie, composée de neuf chapitres, est

consacrée aux consommateurs et aux liquidateurs d'héritage. Anne Gotman y retrace la « dynamique socio-psychologique et familiale de la dilapidation » (2000, p. 14). Y sont exposés des portraits de dilapidateurs ou de prodigues organisés en fonction des cinq axes de la grille d'analyse décrite plus haut. La chercheuse y creuse « le travail de réception de l'héritage » (2006 p. 103-104) et montre que lorsqu'il y a négociation de l'héritage, c'est qu'il y a négociation des liens de parenté – et possible désaffiliation. Ce modèle met en avant une « crise de la réception », et plus largement une « remise en question – par détournement ou récupération – de la transmission elle-même » (2000, p. 41). La dilapidation est alors envisagée « comme un défaut ou un excès de la réception », c'est-à-dire comme une « impossibilité de recevoir l'héritage » ou au contraire « une fixation à l'héritage » (*ibid.*, p. 13 ; 2006, p. 111), « et non pas seulement comme le fruit d'un tempérament prodigue ou dépensier, individuel ou collectif » (1995, p. 15).

La seconde partie de l'ouvrage est composée de huit chapitres, et expose la « construction socio-juridique des cadres normatifs de traitement de la prodigalité » (2000, p. 14). Y est retracée une « analyse historique des différentes formes de sanction (et aujourd'hui de protection) appliquées à la prodigalité, depuis le droit romain jusqu'à la réforme de 1968 sur les « incapables majeurs », rebaptisés depuis « majeurs protégés » (*ibid.*, p. 42). Anne Gotman souligne l'évolution notable de ce cadre socio-juridique depuis l'Ancien Régime, où la dépense est aristocratique, fastueuse ; petit à petit on passe à un régime d'accumulation, d'économie, où on dépense en fonction de ce qu'on a. Puis, au 19^{ème} siècle, un débat émerge, et commence à se faire jour l'idée de consommation, dans un contexte où se développent également les théories sur le luxe, ce qui relance l'idée de dépense – sous une nouvelle forme. La période actuelle est marquée par un simple critère qui permet d'interdire : « *le seul motif de la protection c'est de ne pas se mettre dans le besoin ou de ne pas mettre les siens dans le besoin. Donc c'est la notion de ne pas tomber à la charge de la société. Pour le reste, la société n'a rien à y voir* ». Le dernier chapitre présente la typologie précédemment exposée.

6.2- Retour sur l'exploitation de l'enquête

Outre les publications qu'elle en a tirées, Anne Gotman a également présenté les résultats partiels ou globaux de cette enquête dans beaucoup de colloques, plutôt dans les réseaux de psychologues, de notaires, ou d'économistes, et peu en sociologie. Selon la chercheuse, l'enquête a été plutôt bien reçue ; elle n'a pas de « *souvenirs de couacs* » par exemple. Cela s'explique par le fait qu'elle était « *tout seule sur le sujet* », lequel ne faisait donc pas tellement débat.

Comme on l'a vu, la partie des matériaux de l'enquête consacrée au surendettement – familles aidées et surendettées, assistantes sociales, débiteurs anonymes – n'a pas fait l'objet de valorisation ou de publications. A cet égard, Anne Gotman estime qu'elle n'était pas « *mûre pour traiter tout ça* » autrement que dans le cadre d'une sociologie « *victimaire* » dans laquelle elle refusait de tomber. Après la publication de l'ouvrage, elle est passée à d'autres sujets. Elle a pu néanmoins y revenir ponctuellement (1996, 2001, 2011) ou à l'occasion de publications synthétiques, sur l'héritage (Que Sais-je en 2006) ou sur la méthode de l'entretien (nouvelle édition du manuel en 2007, réédité en 2012).

Revenant plus de vingt ans après sur cette recherche, Anne Gotman estime qu'il n'y a peu de postérité de cette enquête en sociologie. Des travaux proches, comme ceux des Pinçon-Charlot (1995) ou de Thomas Piketty (2001, 2004) sont, selon elle, centrés sur l'accumulation, sans qu'il y ait d'intérêt pour la dilapidation. L'ouvrage est néanmoins cité

dans de nombreuses publications, notamment des manuels ou des ouvrages de synthèse⁹⁴. Elle-même y a récemment donné une suite, dans le cadre d'une collaboration – « par hasard » – avec un groupe de recherche mené par des juristes sur la renonciation successorale⁹⁵. Loin de considérer la renonciation comme une forme de transmission, par un acte de désintéressement proactif, Anne Gotman l'envisage dans un tout autre sens : renoncer, c'est aussi « *se démettre* ». La renonciation successorale peut ainsi être assimilée à une forme de dilapidation-redistribution de l'héritage. Dans la publication de cette recherche, Anne Gotman a rédigé deux chapitres, dont un repose sur les enseignements de *Dilapidation et prodigalité* (Gotman, 2017).

6.3- Les pistes de prolongement et de réutilisation

Revenant sur les pistes de prolongement et de réutilisation de cette enquête, Anne Gotman estime d'abord que ce sont « *les deux livres ensemble [Hériter et Dilapidation et prodigalité], qui sont intéressants. C'est-à-dire qu'on a l'énoncé d'une norme, quasiment. Un héritage, on ne le dilapide pas. Si je pouvais le résumer. Et dans un deuxième temps, on prend des cas qui la contredisent* ». Il reste toujours difficile aujourd'hui selon elle de mesurer l'ampleur sociologique du phénomène général de la dilapidation : « *on a une idée du nombre de renonciations, maintenant, mais renonciation n'est pas dilapidation* », et on a vu qu'il n'existe pas d'indicateurs statistiques dans ce domaine. La chercheuse estime pourtant que « *c'est un phénomène un peu plus fréquent qu'on le pense dans les très grosses fortunes... bon, ça serait à vérifier, mais je pense que dans le milieu artistique c'est pas rare* ». Pour trouver un terrain d'observation adapté pour tester ces hypothèses, il faudrait selon la chercheuse « *aller voir du côté des Américains* » où on trouve des fortunes considérables plus rapidement générées, ce qui facilite la dilapidation : « *plus vite elles sont faites, plus vite elles peuvent être dispersées* », en l'absence notamment de la socialisation à l'argent propre aux vieilles familles et qui développe une « prudence » en la matière. Elle estime toutefois que le phénomène de vieillissement de la population est de nature à renforcer l'ampleur sociale de la dilapidation, via la prodigalité : « *l'âge peut favoriser un certain détachement. Et détachement de tout. C'est-à-dire des biens, mais aussi des liens familiaux* ».

En termes de réanalyse, elle conseille surtout de reprendre ce qui n'a pas été utilisé à l'époque, notamment les matériaux sur le surendettement, qui restent à analyser, avec un autre cadre théorique – par exemple en mobilisant un prisme psychologique plus abouti – vingt ans après, en intégrant une comparaison dans le temps ou dans l'espace. L'enquête pourrait selon elle également « *servir à quelqu'un qui fait un travail sur l'argent, sur l'accumulation* », ou encore sur le surendettement, un thème encore assez peu traité en France en sociologie ou en science politique (La Hougue, 2002 ; Plot, 2011, 2013 ; Hautenne, 2014). Enfin, de nombreuses formes de réutilisation pédagogiques peuvent être imaginées, en faisant par exemple le lien avec ce qu'Anne Gotman a publié dans le manuel sur l'entretien – à propos notamment de l'usage de l'entretien non directif (avec les relances) ou encore la comparaison des manières d'interroger les différents groupes enquêtés.

⁹⁴ On peut citer par exemple *Sociologie de l'argent* (De Blic, Lazarus, 2007).

⁹⁵ Réforme de 2006, qui vise à encourager la succession du patrimoine vers les plus jeunes via le mécanisme de la renonciation successorale qui facilite la transmission du patrimoine des parents aux enfants de l'héritier.

Bibliographie

Autres publications et productions scientifiques d'Anne Gotman

- *Pas d'enfant. La volonté de ne pas engendrer*, Paris, Editions de la MSH, 2017
- *L'identité au scalpel*, Paris, Liber, 2016
- *Ce que la religion fait aux gens. Sociologie des croyances intimes*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2013
- « Vers la fin de la transmission ? De l'usage du logement pour assurer les vieux jours - Le prêt à hypothèque inversée », *Sociologie*, 2010, vol.1, n°1, pp. 141-159.
- *Pour une sociologie de l'existence*, Mémoire pour l'Habilitation à diriger des recherches en sociologie, Université Paris 5 Sorbonne, Paris, 2005, 2 vol., 207 p. et 376 p.
- *Villes et Hospitalité: les municipalités et leurs "étrangers"*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2004 (dir.)
- *Le sens de l'hospitalité. Essai sur les fondements sociaux de l'accueil de l'autre*, Paris, PUF, 2001
- *Rapport d'activité à quatre ans*, CNRS, Section 36, avril 2000
- Catherine Bonvalet, Anne Gotman et Yves Grafmeyer, (eds), *La famille et ses Proches : l'aménagement des territoires*, PUF-INED, Collection Travaux et Documents, Cahier n°143, 1999
- avec M. Audisio, M. Cadoret, O. Douville, « Anthropologie et psychanalyse : une rencontre à construire », *Journal des anthropologues*, n°64-65, 1996, p. 127-142
- avec C. Bonvalet, *Le logement, une affaire de famille*, Paris, L'Harmattan, 1993, 167 p.
- avec A. Masson, « L'un transmet, l'autre hérite... », *Economie et Prévision*, n°100-101, 1991, pp. 207-23
- « Le vase c'est ma tante. Sur quelques propriétés des biens hérités et leur appropriation », *Nouvelle Revue d'Ethnopsychiatrie*, n°14, 1989, pp. 125-150.
- *Hériter*, Paris, PUF, 1988
- A. Gotman, *Transmission du patrimoine et trajectoires familiales*, Rapport de recherche CNAF/IPRAUS, 1986
- « La neutralité vue sous l'angle de l'entretien non directif de recherche », in A. Blanchet, Hélène Bézille, Marie-France Florand (dir.), *L'entretien dans les sciences sociales*, Paris, Dunod, 1985, pp. 149-183
- *L'espace de travail. La production au secret*, Thèse de 3^{ème} cycle de sociologie urbaine, Université de Paris X-Nanterre, 1977

Publications d'autres auteurs citées par Anne Gotman

- Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Paris, Garnier-Flammarion, 1965
- G. Bataille, *La Part maudite*, Paris, Editions de Minuit, 1967
- H. Becker, *Outsiders*, A.M. Métailié, 1985
- D. Bertaux, *Destins personnels et structure de classe, Pour une critique de l'anthroponomie politique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1977
- D. Bertaux, I. Bertaux- Wiame, « Le patrimoine et sa lignée : transmission et mobilité sociale sur cinq générations », *Life Stories/Récits de vie*, n°4, 1988, pp. 8-27
- P. Bourdieu, *Les règles de l'art*, Paris, Seuil, 1992
- P. Bourdieu, J.-C. Passeron, *Les héritiers - Les étudiants et la culture*, Paris, Minuit, 1964
- C. Calligaris « La structure psychotique hors crise », in *1958-1982 - L'abord des psychoses après Lacan*, Paris, Fondation européenne pour la psychanalyse, Point Hors ligne

- S. Freud, *Deuil et mélancolie* (1939), Paris, Gallimard, 1968 pour la traduction française
- J. Godbout, *L'Esprit du don*, Paris, La découverte, 1992
- J. Goody, *Death, Property and the Ancestors*, 1962
- R. Gori, « S'acquitter », *Cliniques méditerranéennes*, 33/34, 1992, pp. 13-35.
- D. Kosztolanyi, « L'argent », *Cliniques méditerranéennes* n° 33/34, 1992
- J. Lautman, J.-F. Gossiaux : « Modèles familiaux de la transmission patrimoniale et théorie du cycle », in *Le cycle de la vie familiale dans les sociétés européennes*, Mouton La Haye, Paris, 1977, p. 453-466
- H. Lefèbvre, *Critique de la vie quotidienne*, Paris, L'arche, 1961
- H. Lefèbvre *La vie quotidienne dans le monde moderne*, Paris, Gallimard, 1968
- P. Legendre, A. Papageorgiou-Legendre, *Filiation. Fondement généalogique de la psychanalyse*, Paris, Fayard, 1990
- M. Mauss, *Sociologie et anthropologie*, Paris, PUF, 1950
- G. Michelat, M. Simon, « Déterminations socio-économiques, organisations symboliques et comportement électoral », *Revue française de sociologie*, 26 (1), 1985, pp. 32-69
- C. Odier, « L'argent et les névrosés » *Revue française de psychanalyse*, 2/4, 1928, pp. 617-710 et 3/4, 1929, pp. 690-734
- Pitrou, « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, 18(1), 1977, p. 47-84
- H. Raymond, M.-G. Dezès, A. Haumont, N. Haumont *L'Habitat Pavillonnaire*, Paris, Centre de recherche d'Urbanisme et institut de sociologie urbaine, 1966 (2001 pour la réédition chez L'Harmattan)
- M. Sahlins. *Age de pierre, âge d'abondance. L'économie des sociétés primitives*, Paris, Gallimard,
- 1976, pour la traduction française
- J. Schacht, *Anthropologie culturelle de l'argent*, Paris, Payot, 1973
- J. Schmidt, « Sans ostentation », *Autrement*, série Mutations, n° 132, 1992
- G. Simmel, *Philosophie de l'argent* (1900), Paris, PUF, 1987 pour la traduction française
- E. Toubiana, *L'héritage et sa psychopathologie*, Paris, P.U.F., 1988
- J. Yver. Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés. Essai de géographie coutumière, Paris, Sirey, 1966
- F. Zorn, *Mars en exil*, récit, Paris, Gallimard, 1979 pour la traduction française

Autres références citées dans l'enquête sur l'enquête

- D. de Blic, Jeanne Lazarus, *Sociologie de l'argent*, La Découverte, 2007
- C. Bonvalet, « Sociologie de la famille, sociologie du logement : un lien à redéfinir », *Sociétés contemporaines*, n° 25, 1997, p. 25-44
- D. Ferrand-Bechmann, « A propos de Henri Lefèbvre et Henri Raymond », *Socio-logos* [En ligne], 2, 2007, mis en ligne le 28 mars 2007, consulté le 18 décembre 2018
- R. Gaillard, « Échec annoncé de la lutte contre le surendettement des particuliers en France ? Sociologie d'une forme d'assistance », *Revue française des affaires sociales*, n°1, 2014, p. 78-99.
- B. Hautenne, « Approche sociologique des causes du surendettement », *Pensée plurielle*, n° 37, 2014, p. 67-73.
- B. de la Hougue, *A propos du surendettement*, Paris, L'Harmattan, 2002
- S. Magri, « Le pavillon stigmatisé. Grands ensembles et maisons individuelles dans la sociologie des années 1950 à 1970 », *L'année sociologique*, 58(1), 2008, p. 171-202

- D. Martucelli, F. de Singly, *Les sociologies de l'individu*, Paris, Armand Colin, 2009
- T. Piketty, *Les hauts revenus en France au 20^{ème} siècle*, 2001
- T. Piketty, *L'économie des inégalités*, Paris, La Découverte, 2004
- D. Pinçon, M. Pinçon Charlot, *Dynasties familiales et formes de richesse en France*, Paris, Payot, 1995
- S. Plot, « Le consommateur au crible de la commission de surendettement. Régime de visibilité, régime de crédibilité et régime de normalité de la dette du particulier », *Actes de la recherche en sciences sociales* n° 199, 2013, p. 88-101.
- S. Plot, *Les enjeux d'une mise en risque. La construction du surendettement comme problème public (1989-2010)*, Thèse de science politique, IRISSO, Université Paris Dauphine, 2011
- H. Raymond, *Paroles d'Habitants, une méthode d'analyse*, 2001, L'Harmattan
- M. Segalen, *Manuel de sociologie de la famille*, Paris, Armand Colin, 2013
- M. Segalen, « Comme aux Galeries Lafayette, il se passe toujours quelque chose. Les familles et leurs sociologies (1950-1990) », in Catherine Paradeise, Dominique Lorrain, Didier Demazière (dir.), *Les sociologies françaises*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2014
- F. De Singly, *L'individualisme est un humanisme*, 2005
- D. Strauss-Kahn, 1977, *Economie de la famille et accumulation patrimoniale*, Paris, PUF
- D. Strauss-Kahn, A. Babeau, *La richesse des Français : épargne, plus-valeur, héritage*, Paris, PUF, 1977
- T. Veblen, *Théorie de la classe de loisir* (1899), Paris, Gallimard, 1970 pour la traduction française